



SAINT-JUST-EN-BAS



50
ans

C
O
M
I
T
E



Mairie de St Just-en-bas - Tél : 04 77 24 81 29
mairie.st.just.en.bas@orange.fr - www.stjustenbas.com

Sommaire



Travaux de voirie à Chazeau



Camion de l'UDAF (Maison de la famille itinérante)



Défibrillateur installé sur le mur de la mairie



Borne textiles



Local technique



Nouveaux bacs à fleurs



Repas des aînés au restaurant Verdier



Sapin



Ralé du Genetey

<i>Mot du maire</i>	1	<i>Action Enfance et Jeunesse</i>	20
<i>Etat civil</i>	2	<i>Bibliothèque</i>	21
<i>Informations utiles</i>	3 - 4	<i>Vie associative et Paroisse</i>	22 - 32
<i>Vie communale</i>	5	<i>Fête des voisins</i>	33 - 34
<i>Réunions du Conseil municipal</i>	6 - 13	<i>Fourme de Montbrison</i>	35 - 36
<i>Nouvelles installations</i>	14	<i>Brin d'histoire</i>	37 - 38
<i>Informations Département</i>	15	<i>Pêle-mêle</i>	39
<i>Informations Loire Forez</i>	16 - 17	<i>A votre service</i>	40
<i>Ecole St-Just-en-Bas/Palogneux</i>	18 - 19		



Mot du Maire

En ce début d'année, je viens vous présenter au nom du Conseil Municipal, une bonne et heureuse année ainsi qu'une bonne santé à chacune et chacun d'entre vous, que l'année 2023 soit placée sous le signe de la fraternité et de la convivialité.

Je souhaite que toutes les associations continuent à organiser des manifestations.

En 2022 trois associations ont permis de faire connaître notre commune au-delà de notre territoire : le Comité des fêtes à l'occasion du 50^{ème} anniversaire, pour la fête patronale et au défilé du corso de la Fête de la Fourme à Montbrison devant 40 000 spectateurs, Patrimoine en éveil, le Sou des écoles et tous les bénévoles pour la marche de la Pomme de terre avec 1450 marcheurs.

Je remercie vivement toutes les associations qui ont organisé diverses manifestations en 2022 qui rassemblent et qui créent des liens d'amitié. Merci aux bénévoles de la bibliothèque.



Il est nécessaire de faire le point sur les travaux : plus de 540 tonnes d'enrobé ont été mis en place sur le chemin de la Collonge et sur Chazeau, avec une longueur élargie, pour un coût de 88 000 euros TTC dans le cadre de notre enveloppe investissement avec Loire Forez Agglomération.

Vu l'augmentation des matériaux, la commune a fait un fonds de concours de 20 000 euros supplémentaires. Merci au Conseil Départemental pour la subvention qu'il apporte pour la voirie. Les travaux d'entretien en fonctionnement, fossés, fauchage de sécurité, débroussaillage ont été réalisés pour un coût de 12 000€ TTC sur l'enveloppe d'initiative communale, des travaux ont été réalisés au village du Genetey, sur les chemins forestiers de la Croix des Quatre jambes et la croix des Sapeaux.

Plusieurs entretiens ont eu lieu sur les bâtiments communaux et sur les chemins par notre employé communal.

Pour 2023 les travaux de réhabilitation de l'ex-appartement de fonction devraient débuter après accord des dernières notifications de subvention, la création d'une nouvelle voirie à Chazeau, une réserve incendie à Colombette, un programme de voirie au départ du Béart direction Travalloux et au hameau du Mont. Plusieurs projets sont à l'étude et devront être étudiés.

Merci à l'Etat, au Conseil Régional, au Conseil Départemental, à Loire Forez Agglomération et au SIEL pour leur soutien financier et notre bonne collaboration.

Je remercie le Conseil Municipal, la secrétaire de mairie, tous les employés communaux, les enseignantes et les personnes qui assurent le déneigement.

Soyez convaincus que je m'efforcerai aux côtés de l'ensemble de l'équipe municipale dans une période très difficile, de continuer à gérer et à améliorer la vie de notre commune.

Tous se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne année 2023.

PAUL DUCHAMPT



Vie communale

Etat Civil

Ils nous ont quittés et sont inhumés au cimetière de Saint-Just-en-Bas

VERCHERY Jean, Joannès, Fernand le 26 février 2022,

DECOMBE Juliette, Claudia le 8 mai 2022

FANGET Isabelle le 16 juillet 2022

DURIS François, Joseph, Aimé le 29 septembre 2022

BAROUX Olivier le 18 novembre 2022

SIMON Marc, André le 19 novembre 2022

LATUILE Marielle le 16 décembre 2022

BOIGEON Suzanne décédée le 12 octobre 2022

Médaille du centenaire

En juillet, Casimir Taillandier a fêté ses 100 ans à la résidence du Colombier, à Sail-sous-Couzan. Pour cet événement exceptionnel, M. le maire de Saint-Just-en-Bas lui a remis la médaille du centenaire en présence de sa famille et du personnel de l'établissement.

Casimir est né à Saint-Just-en-Bas, à Chassery, le 1^{er} juillet 1922. Il y a grandi et a épousé Angélique Combe en 1942, ils se sont alors installés à Buffery. La famille s'est agrandie avec l'arrivée de Monique, Yvonne et Colette.

Mais Casimir va poursuivre son parcours professionnel aux établissements Gauchon et en 1946, la famille s'installe à Sail-sous-Couzan. Deux enfants Michel et Brigitte viennent rejoindre la fratrie. Dynamique et chaleureux, Casimir s'est beaucoup investi dans la vie associative de sa commune.

A la retraite, il peut se consacrer à ses deux passions : le jardin et la belote. Il réside depuis quelques années au Colombier.





Informations utiles



Mairie / Contacts

Téléphone/répondeur : 04 77 24 81 29
 Mail : mairie.st.just.en.bas@orange.fr
 Site : www.stjustenbas.com

Permanences

mercredi : 14h-16h30 (présence du maire)
 vendredi : 14h-16h30 (présence d'un adjoint).
 Il est demandé aux particuliers de bien respecter ces horaires.

Assistante sociale

Me Mangavel 04 77 97 72 72

Service public

Allo service public vous répond du lundi au vendredi de 8h30 à 19h

3939 Allo Service Public

Coût d'un appel local depuis un poste fixe.
 Site service public : www.service-public.fr

France services

Pour vous accompagner dans l'ensemble de vos démarches administratives,
 3 France Services : à Boën-sur-Lignon, Noirétable et Saint-Bonnet-le-Château.
 A proximité France services CHALMAZEL/ JEANSAGNIERE 04 26 24 72 78

En partenariat avec :

La MAISON de la famille ITINÉRANTE

Espace gratuit d'information, d'orientation et d'échanges

- Soutien aux démarches administratives
- Aide aux démarches en ligne
- Accompagnement pour l'accès aux droits
- Et plein d'autres choses de votre quotidien !

✓ Pour tout le monde : les jeunes, les parents, les retraités...

Je vis seule avec mes enfants. Comment puis-je être accompagnée ?

Les impôts en ligne, comment ça marche ?

Nous devons refaire notre carte grise. Pouvez-vous nous aider ?

ET C'EST SANS RENDEZ-VOUS !
www.udaf42.org

La MAISON de la famille

itinérante va dans toute la Loire mais c'est aussi des locaux implantés à Roanne et Saint-Etienne.

Pour prendre contact :

Loire Nord	Loire Sud
Locaux Roanne : 36 rue Raoul Follereau 42300 Roanne mdf.nord@udaf42.fr 06 07 06 81 09	Locaux Saint-Etienne : Ouverture en 2023
MDF itinérante : mdf.nord@udaf42.fr 06 74 95 39 27	MDF itinérante : mdf.sud@udaf42.fr 07 88 81 00 02

La MDF itinérante est à Saint-Just-en-Bas les mardis :

- 30 août 2022
- 27 septembre 2022
- 25 octobre 2022
- 22 novembre 2022
- 20 décembre 2022
- 17 janvier 2023
- 14 février 2023

SANS RENDEZ-VOUS !

de 9h à 12h

Venez nous voir !



Informations utiles

Conciliateur de Justice

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice assermenté et bénévole qui est nommé par ordonnance du premier président de la cour d'appel,

Par ordonnance du Président de la Cour d'appel de Lyon en date du 3 octobre 2018, M, Jean Jacques Durillon a été désigné conciliateur de justice pour l'ensemble des communes du tribunal d'instance de Montbrison à compter du 6 novembre 2018.

Suite à cette désignation, le Président du tribunal d'instance de Montbrison lui a demandé d'intervenir en tant que conciliateur de justice sur l'ensemble des 19 communes des ex cantons de Noirétable et de Saint Georges en Couzan.

Jean Jacques Durillon assurera une permanence tous les 2^e mardi de chaque mois à la Maison des Services de Noirétable de 9h à 12h,

Comment procéder pour le consulter ? Que ce soit un particulier, un commerçant ou une entreprise, il convient de prendre un rendez vous par téléphone ou par mail auprès de la maison des services de Noirétable.

Pour information, le téléphone de la maison des services est le 04 77 24 97 08

et l'adresse mail beatricebutin@loireforez.fr

La conciliation est un mode de règlement amiable des litiges de la vie quotidienne. Elle est obligatoire pour les litiges de moins de 4000€. Elle peut intervenir en dehors de tout procès. Concernant les litiges qui relèvent des principaux champs d'action du conciliateur : les relations entre bailleurs et locataires, les litiges de la consommation, les problèmes de copropriété, les litiges entre commerçants, les litiges entre personnes et les litiges et troubles du voisinage.

Le recours à une conciliation de justice est un moyen simple rapide et gratuit de venir à bout d'un conflit en obtenant un accord entre les parties sans procès.

WhatsApp Covoiturage à Saint-Just-en-Bas



Soulignons une belle initiative d'entraide et de partage, qui fonctionne très bien, au sein de la commune, effective depuis 2019, le groupe WhatsApp Co voiturage St Just.

En effet sous l'impulsion de Marion et Edith, un groupe de covoiturage a été créé sur l'application WhatsApp de vos smartphones. A ce jour le groupe compte plus de 26 personnes des communes de St Just et Palogneau.

Ce groupe permet de mettre en relation des personnes qui effectuent des trajets réguliers ou pas, au départ du village jusqu'à Boën, Montbrison, Feurs ..et plus, afin de partager les voyages et covoiturer.

Ce groupe est très sollicité par des parents d'élèves, ce qui permet de limiter les trajets et apprécié des enfants ce qui évite des temps d'attente en l'absence de profs par ex...

Alors si vous souhaitez grossir le groupe, afin de limiter vos trajets, de réduire vos frais de carburants, et d'accomplir un geste écoresponsable pour la planète, télécharger l'application WhatsApp sur votre portable et faites-vous connaître à la mairie, nous ferons suivre à Marion et Edith, administratrices du groupe.

Personnes sans moyens de locomotion, n'hésitez pas à venir également nous rejoindre, nous sommes trop nombreux à nous croiser et à effectuer les mêmes trajets, seul au volant...

Informez vos citoyens en
moins de 2 minutes !





Vie communale

Communiqué de LA POSTE Sensibilisation aux agressions canines pendant la distribution du courrier

Propriétaires de chiens, votre facteur est précieux.

Vérifier que votre boîte aux lettres est accessible depuis l'extérieur de votre propriété et que votre sonnette fonctionne et soit installée à l'extérieur de votre propriété.

(Vous pouvez apposer un sticker fourni par la poste qui indique la présence d'un chien au facteur ou à son remplaçant.)

Quelle que soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur.

Incivilités

Depuis quelque temps, le terrain multisports a subi de nombreuses incivilités. Toujours dans la cour du Chagnon, d'importantes déjections canines ont été remarquées ce qui est interdit dans l'espace public.

Il est demandé aux habitants de respecter ces lieux de détente pour le confort de tous.

Il a été constaté également, plusieurs nouvelles décharges sauvages sur notre commune. C'est vraiment regrettable pour notre environnement alors qu'un service de déchetterie mobile, se déplace plusieurs fois sur notre commune et les communes voisines.

Déneigement

Les agriculteurs qui réalisaient les années précédentes les travaux de déneigement des voies communales ont souhaité arrêter ce service. M. le maire ne trouvant aucune autre solution aussi bien auprès d'autres agriculteurs que des entreprises et après négociations, les agriculteurs qui intervenaient précédemment et quelques volontaires ont accepté de continuer ce service pour l'intérêt général. Ils assureront donc cette année le déneigement et le salage des voies, nous pouvons leur exprimer notre reconnaissance.

MON BEAU VILLAGE 2022

En mars 2022, les rédactions du Progrès et du Dauphiné Libéré ont organisé avec le soutien de la Région Rhône-Alpes, le concours « Mon beau village 2022 ». Ce concours a pour objectif de mettre en lumière les plus belles communes du territoire. Pour la 2ème édition, 9 départements ont participé, ce concours étant réservé aux villages de moins de 5 000 habitants. Le jury, composé des lecteurs et lectrices de ces journaux a retenu 6 villages par département et Saint-Just-en-Bas a été sélectionné pour la Loire, les 5 autres étant St Haon-le-Châtel, Chavanay, le Crozet, Marols et l'Hôpital-sous-Rochefort.

Les magnifiques panoramas et notre riche patrimoine ont retenu l'attention des votants. Marols a été élu plus beau village de la Loire et Oingt (Rhône) est le village lauréat du concours.





Réunions du conseil municipal

Extraits des comptes-rendus des délibérations du Conseil municipal 2022

Séance du jeudi 17 février 2022

Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise l'engagement de dépenses d'investissements avant le vote du BP M14 2022 sur la base des enveloppes financières suivantes : budget principal, chapitre 21 : 5000 €

Motion en faveur du Centre Hospitalier du Forez

Le Maire expose au Conseil Municipal les préoccupations du Centre Hospitalier du Forez qui lui ont été communiquées. Les communes sont sollicitées pour approuver cette motion de soutien. Après discussion, le CM soutien à l'unanimité cette motion en faveur du Centre Hospitalier du Forez.

Séance du jeudi 07 avril 2022

Vote du compte administratif 2022

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DUCHAMPT Paul délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par DUCHAMPT Paul après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Vote du budget primitif 2022

Après présentation du budget 2022, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget communal qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 376 365€

Section d'investissement : 346 830€

Vote du taux des taxes locales pour 2022

Mr le Maire expose à l'assemblée :

Le nouveau financement issu de la refonte de la fiscalité locale est entré progressivement en vigueur depuis 2020. En effet l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 prévoyait la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements.

La suppression de la taxe d'habitation est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition suivants pour 2022 :

- 21,95% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

- 42,83% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties

TAXES	Base d'imposition	Taux	Produit
Taxe foncière bâti	255400	21,95 %	56 060
Taxe foncière non bâti	29000	42.83 %	12 421
TOTAL du produit fiscal			68 481
Taxe d'habitation			3 701
Allocations compensatrices			1 661
Contribution coefficient correcteur			-27 546
TOTAL des ressources attendues			46 297

Approbation du protocole pour vente pour l'élargissement de la VC 6 à Chazeau

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'élargissement de la VC 6 de Chazeau. Un protocole de vente à l'euro symbolique a été établi avec PERRET J.Louis, PERRET Denis et DURAND J.Paul pour une mise à disposition des lieux avant la rédaction d'un acte administratif ou notarié.

Après lecture, le conseil municipal approuve le protocole établi avec les propriétaires de terrain concernés et donne tout pouvoir au Maire pour signer ce document.

Convention partenariale dans le cadre du Projet éducatif local 2022

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la convention partenariale, dans le cadre du projet éducatif local, pour 2022.

Cette convention a pour objet de préciser les termes opérationnels de la délégation de service public initiée par Chalmazel-Jeansagniere, Palogneux, St Bonnet le Courreau, St Georges en Couzan, St Just en Bas et Sauvain, afin de mettre en oeuvre un programme d'actions en direction des enfants et des jeunes intitulé "Coordination Enfance Jeunesse". Elle prend effet à compter du 1er janvier 2022 et est valable 1 an. Le coût pour la commune est basé sur le nombre d'habitants, et s'élève pour cette année à 1869,36 €.

Après lecture de cette convention, le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Mr le Maire pour signer cette convention.



Réunions du conseil municipal

Vote de crédits supplémentaires - DM 1

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes, afin de pouvoir verser une subvention de 200€ à l'Union Sportive des Monts du Forez afin que cette association puisse acquérir des cages de foot taille enfant ainsi que du matériel éducatif :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Séance du jeudi 19 mai 2022

Pas de délibération

Séance du vendredi 01 juillet 2022

Admissions en non-valeur

Des titres de recettes émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la commune restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Le Conseil municipal décide :

Article 1 : d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 446.59 €, correspondant aux listes des produits irrécouvrables n° 5320140111 et 5339360111 dressées par le comptable public :

Exercices 2011 à 2013 - Liste 5320140111
(côtes prescrites).
347.59 € Facturation d'eau à un usager impayée

Exercice 2014 - Liste 5339360111
(poursuites infructueuses)
99.00 € Editions SEDRAP

Article 2 : les sommes nécessaires sont prévues :
- au chapitre 65, article 6541 (pour 99 €)
- au chapitre 67, article 678 (pour 347.59 €)

Fonds de concours pour voirie 2022 -Loire-Forez Agglomération

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que, suite à l'augmentation des prix sur les travaux voirie prévus sur l'enveloppe voirie communale à Loire-Forez Agglomération, il convient de prévoir le financement nécessaire afin de pouvoir réaliser nos projets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à

l'unanimité, décide de voter un fonds de concours pour 20000 €. Pour cela, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Avis sur le projet éolien ST JEAN LA VETRE - LA CHAMBA - LA COTE EN COUZAN

Mr le Maire fait part à l'assemblée qu'à la demande Mr le Sous-Préfet et étant donné que ST JUST EN BAS se trouve dans le rayon d'affichage de l'enquête publique complémentaire concernant le projet de parc éolien de 5 machines d'une puissance de 2.5 MW sur les territoires de ST JEAN LA VETRE, LA CHAMBA et LA COTE EN COUZAN, le conseil municipal de ST JUST EN BAS doit émettre un avis sur la demande d'autorisation d'exploiter ce parc éolien.

Après en avoir délibéré, Mr le Maire propose un vote à bulletins secrets.

Les résultats sont : 3 votes POUR - 6 votes CONTRE - 2 votes BLANCS

Le Conseil Municipal de ST JUST EN BAS émet donc un avis défavorable à la demande d'exploiter un parc éolien sur les territoires de ST JEAN LA VETRE, LA CHAMBA et LA COTE EN COUZAN.

Séance du jeudi 04 août 2022

Convention de mise en conformité du traitement des données informatiques RGPD avec AGEDI

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 26 juillet 2018, la commune de St Just en Bas a souhaité adhérer au service mutualisé du RGPD du Syndicat Intercommunal AGEDI et a accepté la proposition de mutualisation de la mise à disposition de son Délégué à la Protection des Données qui était au moment de son adhésion M. Jean-Pierre MARTIN. Le Syndicat Intercommunal AGEDI nous propose de signer une nouvelle convention de mise en conformité du traitement des données informatiques (RGPD) avec pour désignation comme Délégué à la Protection des Données mutualisé : M. Didier SAINT-MAXENT. Le coût annuel du service sera de 50 €.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention et propose au Conseil d'approuver cette convention de mise en conformité du traitement des données informatiques (RGPD) et de l'autoriser à signer cette



Réunions du conseil municipal

convention ainsi que tout document en rapport avec ladite convention.

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 11 voix :

- APPROUVE la convention de mise en conformité du traitement des données informatiques (RGPD),
- DESIGNER comme DPD M. Didier SAINT-MAXENT,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de conformité du traitement des données informatiques (RGPD) ainsi que tout autre document y afférent.

Soutien à la scolarisation d'enfants ukrainiens

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que 2 enfants Ukrainiens sont scolarisés au RPI St Just en Bas - Palogneux mais sont domiciliés sur la commune de Chalmazel-Jeansagnière.

Vu la situation de l'Ukraine, une réunion a été organisée entre la commune de Chalmazel-Jeansagnière et la commune de St Just en Bas/Palogneux pour trouver une solution afin de partager l'accueil de ses 2 enfants.

Vu l'accord intervenu entre les 2 RPI, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide que :

- la commune de Chalmazel-Jeansagnière participerait à hauteur de 20 €/semaine complète d'école. Les semaines non complètes seront prises en charge par la commune de St Just en Bas.
- Les 2 enfants prendront leurs repas à la cantine scolaire. Il sera demandé à la commune de Chalmazel-Jeansagnière une participation de 3,40 €/repas (tarif cantine de Chalmazel). Etant donné que le tarif par repas de St Just en Bas est de 4,50 €, St Just en Bas prendra en charge 1,10 €/repas.

Accueil de familles de réfugiés demandeurs d'asile dans un logement communal

Mr le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'un Collectif pour l'accueil de réfugiés ou demandeurs d'asile afin qu'un logement leur soit mis gratuitement à disposition par la commune.

Le Collectif assurera le paiement des charges locatives (électricité, eau, ordures ménagères, chauffage, gaz...). Après une longue discussion, le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer par un vote à bulletins secrets pour mettre un logement communal gratuitement et prendre en charge, à défaut de non-paiement par le Collectif, les charges locatives (électricité, eau, ordures ménagères, chauffage, gaz...).

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande.

Accueil d'enfants de réfugiés à l'école primaire

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que si des familles domiciliées sur la commune accueillent des réfugiés ou demandeurs d'asile avec enfants, ces derniers seront accueillis à l'école publique dans les mêmes conditions que les enfants scolarisés dans cet établissement.

Si les services de cantine/garderie étaient utilisés pour ces familles, ces charges seront appelées aux familles d'accueil.

Mr le Maire demande un vote à bulletins secrets. Les résultats sont : 9 pour et 2 contre.

Cette délibération est donc acceptée.

Révision des tarifs de la cantine et de la garderie scolaire pour 2022-2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser les tarifs de la cantine et de la garderie scolaire pour la prochaine année 2022-2023 en rappelant les derniers tarifs en vigueur. Le prix d'achat du repas au restaurateur est de 4,50 € et le prix payé par les parents se monte à 3,70 €. La demi-heure de garderie est facturée 1,50 € de 16h à 17h30 puis 3 € le quart d'heure au-delà de 17h30.

Il est rappelé que la garderie périscolaire de 8h00 à 8h20 et de 16h00 à 16h30 est gratuite pour les enfants qui prennent le car de ramassage scolaire.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale décide de fixer, pour la rentrée scolaire de septembre 2022 jusqu'à la fin de ladite année scolaire :

- le prix du repas à 3,85 €. Le prix du repas pris éventuellement par les enseignants ou le personnel de l'école sera facturé au prix d'achat.
- le prix de la garderie scolaire, le lundi, mardi, jeudi et vendredi :
 - . entre 8h00 et 8h20 et entre 16h et 17h30 à 1,50 €/demi-heure
 - . au-delà de 17h30 à 3 €/quart d'heure (jusqu'à 18h00 maximum).

Un forfait d'un euro pour aide et surveillance sera facturé aux familles pour leur(s) enfant(s) ne prenant pas le repas fourni par la restauratrice mais bénéficiant des services de la cantine scolaire.



Réunions du conseil municipal

Séance du jeudi 29 septembre 2022

Approbation du bail avec M. Rambaud

Jacques à compter du 1^{er} octobre 2022

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de location reçue de Mr RAMBAUD Jacques concernant le logement situé 28 Route de Sail, dans l'ex-presbytère.

Mr le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de bail établi avec M. RAMBAUD.

Ce bail de location concerne un logement situé de plain-pied, entièrement refait et isolé. Il est composé d'une cuisine, d'un séjour, d'une chambre, un hall d'entrée et d'une salle d'eau avec douche et wc. Il peut convenir à une personne à mobilité réduite.

La surface de vie de l'appartement est de 70 m² environ.

L'assemblée, après en avoir délibéré, approuve ce bail de location avec Mr RAMBAUD Jacques au prix de 300 € par mois + charges locatives (TEOM), à compter du 1^{er} octobre 2022 pour 6 ans.

Extension BTS P. "LE VERNAY" - prop. FREE MOBILE (L332-8) (OP25229)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux d'extension BTS P. "LE VERNAY" - prop. FREE MOBILE (L332-8)

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Montant HT des travaux : 23 460,00 €

% - PU : 60%

Participation commune : 14 076,00€

A défaut de paiement dans le délai de trente jours, à réception du titre de recette, il sera appliqué des intérêts moratoires au taux légal en vigueur.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Prend acte que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Extension BTS P.

"LE VERNAY" - prop. FREE MOBILE (L332-8)" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- Prend acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois.

- Décide d'amortir comptablement ce fonds de concours en 1 année.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Vote de crédits supplémentaires pour remboursement somme trop perçue

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts sur le budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes afin de pouvoir rembourser à l'ASP une somme trop perçue de 2 700€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

RECTIFICATION COMPTABLE SUITE A ERREUR D'IMPUTATION SUR EXERCICE PRECEDENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une dépense ayant été comptabilisée en investissement par erreur (à l'article 2183) lors d'un exercice antérieur, il convient de corriger cette erreur en autorisant le Service de Gestion Comptable de Montbrison à passer une écriture comptable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le SGC de Montbrison à régulariser cette situation en passant une écriture d'ordre non budgétaire au compte 1068 pour 160.72 € (n° d'inventaire 90006886010911).

Modalités d'extinction de l'éclairage public

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies. Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à



Réunions du conseil municipal

une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population et d'une signalisation spécifique.

En période de fêtes ou d'événements particuliers, l'éclairage public pourra être maintenu tout ou partie de la nuit.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 22 heures à 6 heures
- CHARGE Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure, les horaires d'extinction, les mesures d'information de la population et d'adaptation de la signalisation.

Séance du jeudi 10 novembre 2022

Attribution d'un colis aux personnes de plus de 70 ans

Mr le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient de décider de la participation de la commune au colis et repas annuel le motion en faveur des aînés.

Après discussion, il est décidé, pour les personnes de plus de 70 ans inscrites sur la liste électorale, de fixer le montant maximum du repas ou du colis à 23 € par bénéficiaire.

Motion sur les finances locales

Le Conseil municipal de la commune de ST JUST EN BAS, réuni le 10 novembre 2022, et sur proposition de l'Association des Maires de France, exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes des collectivités locales, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

Au moment où va désormais se discuter au Sénat la loi de finances pour 2023, la mobilisation des communes et des intercommunalités est indispensable.

Les ressources dont elles disposent en contrepartie des compétences qu'elles exercent sont menacées par l'inflation : elles doivent être garanties en Euros constants.

La hausse des coûts de l'énergie fragilise l'équilibre de nos budgets, notre capacité d'investissement et le maintien d'une offre de services répondant aux attentes des habitants : la tarification de l'énergie pour les collectivités doit être maîtrisée.

La présente délibération, adoptée à l'unanimité, sera transmise au Préfet et aux parlementaires du département

Convention de reversement d'une part de produit de taxe d'aménagement à Loire-Forez

L'article 109 de la loi de finances pour 2022 a modifié les modalités de partage de la taxe d'aménagement entre les communes et leur EPCI à fiscalité propre.

Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2022, les communes qui perçoivent la taxe d'aménagement sont dans l'obligation de prévoir les conditions de reversement de tout ou partie de la taxe à leur intercommunalité.

Ces conditions de reversement doivent alors faire l'objet de délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale.

Les travaux conduits dans le cadre du comité de pilotage du pacte de solidarité de Loire Forez Agglomération se sont basés sur les données du mandat 2014-2020 relatives à la répartition des investissements publics sur le territoire (données du budget général et hors dépenses de déploiement du très haut débit représentant 32 M€).

Ainsi, en moyenne sur le mandat 2014-2020, la répartition des investissements publics a été la suivante :

- Investissements communaux : 70%
- Investissements communautaires : 30%

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération a approuvé par une délibération du 11 octobre 2022 le principe d'un reversement du produit communal de taxe d'aménagement comme suit :

- Fixer le taux de reversement des communes au profit de Loire Forez Agglomération à 25% du produit de TA perçu chaque année (les communes conservent ainsi 75% du produit)
- Affecter le produit de TA reversé à Loire Forez Agglomération :
 - 60% pour financer le développement économique (aménagement des zones communautaires) ce qui représente environ 300 000 € par an
 - 40% pour abonder le fonds de soutien à l'investissement des communes (enveloppe à destination des 87 communes) ce qui représente environ 200 000 € par an.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les modalités de reversement d'une partie du produit communal de taxe d'aménagement comme suit :



Réunions du conseil municipal

- Fixe le taux de reversement au profit de Loire Forez Agglomération à 25% du produit de TA perçu chaque année à compter du 1^{er} janvier 2022 (la commune conserve ainsi 75% du produit)
- Approuve le modèle de convention de reversement joint en annexe à la présente délibération
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce reversement de taxe d'aménagement

Bail garage communal

Le garage situé sur le chemin de Chazeau, est libre depuis l'installation de l'employé communal dans le nouveau local technique. Une demande a été faite pour le louer par le locataire du 1^{er} étage de la mairie. Le portail nécessite des réparations, elles seront faites par l'employé communal.

Le conseil municipal est d'accord pour louer ce local et décide de proposer un bail pour un an, renouvelable, au prix de 30€/mois.

Séance du mardi 20 décembre 2022

Révision des tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 01/01/2023

Monsieur le Maire demande à l'assemblée municipale de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1^{er} janvier 2023. Après en avoir délibéré, et suite à l'augmentation du prix des énergies, le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs fixés le 09/12/2019 :

- personnes ou associations de la commune :
 - . bal, concours de belote ou concert..... 130 €
 - . vin d'honneur..... 105 €
 - . repas association : salle + cuisine + vaisselle150 €
 - . repas de famille privé..... 170 € (salle + cuisine + vaisselle)
 - . banquet des classes (avec vaisselle)..... 105 €
 - . la location des salles communales sera gratuite à l'occasion de la fête patronale.

- personnes ou associations extérieures à la commune
Toutes manifestations..... 320 €

Les bals sont réservés à la commune ou aux associations intercommunales qui impliquent des personnes de la commune. Les prix notifiés ci-dessus (pour un jour) sont fixes et non modulables, quelle que soit l'utilisation faite du matériel.

Une caution de 200 € sera demandée avant la remise des clés de la salle ; si celle-ci n'est pas rendue propre, ainsi que le mobilier et la vaisselle, le nettoyage sera facturé en plus selon le temps passé.

Le forfait pour le lavage de tous les sols est fixé à 65 €. Pour la gymnastique, le forfait annuel est fixé à 135 €. Pour les associations, une manifestation gratuite par an est accordée.

Révisions tarifs à compter de 2023 de la salle polyvalente

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier les conditions actuelles, à savoir : mettre gratuitement la salle à la disposition des associations constituées et déclarées en Sous-Préfecture, syndicats ou autres pour des réunions d'information ou d'organisation d'animations ayant un caractère d'intérêt général, et aussi à la Paroisse pour ses besoins habituels.

Le prêt de la salle pour des manifestations culturelles, cinéma, expositions, peinture, est aussi gratuit ainsi que pour des actions pédagogiques ou suite à des funérailles.

Pour l'utilisation de la salle dans un but à caractère privé ou lucratif, et suite à l'augmentation des prix des énergies, une location de 60 € sera demandée pour un vin d'honneur ou apéritif.

Pour les privés, la location sera de 95 € la journée.

Pour une utilisation régulière, la location sera 135 €/an. Les utilisateurs de la salle seront responsables des lieux et devront les laisser en bon état de propreté ainsi que le mobilier ; dans le cas contraire, des heures de ménage leur seront facturées.

Le prêt de la salle, ainsi que sa location, comprend la fourniture de l'éclairage, de l'eau, et du chauffage si nécessaire, mais en aucun cas de la fourniture de vaisselle.

Révision des tarifs de location de la salle du Chagnon à compter du 01/01/2023

Le Président propose à l'assemblée de fixer les tarifs de location et de participation aux frais de fonctionnement (chauffage, électricité...) des différents locaux associatifs dans le bâtiment du Chagnon, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, suite à l'augmentation des prix des énergies, de modifier les tarifs pour 2023 :

- pour les associations qui utilisent régulièrement les salles, à savoir le Club de l'Amitié, une participation de 150 € annuelle est demandée pour les 2 salles,
- pour les salles mises à disposition, les participations seront :

. pour l'ACCA : 170 €/an,

. pour l'association des Ch'tis Vé St Just : 90 €/an

- pour les réunions d'associations constituées ou des syndicats divers à caractère d'intérêt public, le prêt de la salle est gratuit,

- pour les locations aux personnes résidentes sur la commune : 110 €

- pour les locations aux personnes non résidentes sur la commune : 140 €

- pour des apéritifs : 60 €

Il est précisé que le stationnement dans la cour est



Réunions du conseil municipal

autorisé pour les utilisateurs de la salle à condition qu'un accès soit laissé pour le passage des secours.

Reconduction de la convention cantine pour 2023

Le président demande à l'assemblée de reconduire la convention entre Mme Verdier Chantal, restauratrice à St Just en Bas, et la commune, pour la fourniture des repas à la cantine scolaire pendant l'année 2023.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal :

- reconduit ladite convention et décide d'augmenter le prix à payer à la restauratrice (4.50 € en 2022) qui s'élèvera à 5.00 euros par repas fourni et

Révision des tarifs pour les prestations des agriculteurs en 2023

Le Président expose à l'assemblée qu'il y a lieu de réviser le montant des prestations dues aux personnes travaillant au cours de l'année 2023 pour le compte de la commune.

Après en avoir délibéré, il est décidé que les travaux de déneigement, gravillonnage ou de débroussaillage effectués par les agriculteurs de la commune seront revalorisés, vu le coût du fioul, et seront réglés au tarif horaire de 75 € HT sur présentation des factures, pour 2023.

Approbation des devis pour l'installation d'une réserve incendie au lieu-dit Colombette

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'installation d'une réserve incendie au lieu-dit Colombette. Pour cela, il convient de choisir les entreprises devant effectuer ces travaux.

Mme Geneviève POYET ne prend pas part à la décision et se retire de la salle.

Après étude des devis présentés, le Conseil Municipal décide de choisir les entreprises suivantes :

- fourniture de citerne 120 m³ : Sté ABEKO : 3 554,80 € HT- terrassement : PRAT TP : 2 800,00 € HT

Approbation des devis pour la création d'une nouvelle voirie à Chazeau

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de création d'une nouvelle voirie au lieu-dit Chazeau. Pour cela, il convient de choisir les entreprises devant effectuer ces travaux.

Mme Geneviève POYET ne prend pas part à la décision et se retire de la salle.

Après étude des devis présentés, le Conseil Municipal décide de choisir les entreprises suivantes :

- CHAZELLE Valéry TP : 18 080,00 € HT

- PADEL (géomètre) : 973,75 € HT

et autorise Mr le Maire à signer les actes notariés nécessaires à la création de cette nouvelle voirie communale.

Adhésion au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol de Loire-Forez Agglomération

Le service commun constitue un outil de mutualisation permettant de regrouper les services et équipements de la communauté et de ses communes membres, de mettre en commun, d'améliorer et de rationaliser les moyens pour l'accomplissement des missions des cocontractants.

Dans ce cadre a été décidé, dès janvier 2014, la création d'un service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol (ADS).

Ce service commun est géré par la communauté.

Le service commun ADS instruit les autorisations d'urbanisme, délivrées sur le territoire de la commune relevant de la compétence du maire suivantes :

Permis de construire, Permis de démolir, Permis d'aménager

Certificats d'urbanisme article L.410-1b du code de l'urbanisme

Déclarations préalables

Dans ce cadre, le service commun assure les missions portant sur l'ensemble de la procédure d'instruction de ces autorisations et actes dans les conditions prévues par la convention, jusqu'à la notification par le maire de sa décision.

Une convention d'adhésion à ce service commun précise le champ d'application, ses missions, les modalités d'organisation matérielle, la situation des agents du service commun, les modalités de fonctionnement, la gestion et les modalités d'intervention du service, les conditions et modalités de partage des coûts du service entre les adhérents, les responsabilités et les modalités d'intervention dans le cas de contentieux et/ou de recours.

Enfin, elle précise les conditions et modalités de sortie du service commun.

Il est proposé au conseil municipal :

D'APPROUVER l'adhésion de la commune au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol porté par Loire Forez agglomération à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée indéterminée, selon les modalités définies dans la convention ci-jointe,

D'AUTORISER le maire à signer celle-ci.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

DECIDE d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol porté par Loire Forez agglomération à compter du 1^{er} janvier 2023 et pour une durée indéterminée,



Réunions du conseil municipal

APPROUVE la convention qui s'y rattache

AUTORISE le maire à signer la convention d'adhésion au service commun ainsi que tout autre document qui s'y rattache.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (2023/2027) entre la CAF, LOIRE FOREZ AGGLOMERATION, SES COMMUNES MEMBRES, LE SYNDICAT DES GRANGES ET SAINT MARCELLIN ENFOREZ ET LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ECOLES DE ST BONNET LE CHATEAU

L'échelle territoriale pertinente, de signature des CTG est celle qui permet l'analyse la plus cohérente des besoins des familles et des réponses à leur apporter. Elle peut donc être indépendante des périmètres de compétences de chaque collectivité.

Ainsi, à l'aune de l'intérêt des familles et des capacités d'action des acteurs locaux, Loire Forez agglomération et ses communes membres seront signataires de la CTG 2023/2027 avec la CAF de la Loire.

Cette convention co-construite à partir du diagnostic social du territoire avec la participation des élus et des acteurs locaux s'articule autour de 5 axes:

Axe 1 : pilotage, coopération, coordination élargie de la CTG.

Axe 2 : cohérence de l'offre de services petite enfance, enfance, jeunesse avec la diversité des besoins du territoire.

Axe 3 : soutien à la parentalité, développement de l'autonomie des adolescents et des jeunes

Axe 4 : accompagnement des familles dans leurs relations avec l'environnement et leur cadre de vie

Axe 5 : autonomie, insertion sociale, accès aux droits et inclusion numérique

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, autorise Mr le Maire à :

-signer la convention territoriale globale (CTG) 2023/2027 entre la Caisse d'Allocations familiales de la Loire, Loire Forez agglomération et ses communes membres

-signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Révision des charges de chauffage de M. Marc JACQUES à compter du 1^{er} janvier 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser le montant des charges de chauffage demandé à Mr Marc JACQUES pour son logement situé Chemin de l'école.

Le montant actuel s'élève à 30€/mois du 1^{er} novembre au 30 avril.

Après en avoir délibéré, et suite à l'augmentation des prix des énergies, le Conseil Municipal décide de fixer le montant des charges de chauffage de Mr JACQUES Marc à 40 €/mois à compter du 1^{er} janvier 2023 et ce jusqu'au 30 avril, puis annuellement pour la période du 1^{er} novembre au 30 avril.

Le montant des charges de chauffage sera révisable si nécessaire par délibération.

Renouvellement de la convention de partenariat pour la bibliothèque-médiathèque avec Loire-Forez Agglomération

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de renouveler la convention qui lie notre collectivité à Loire-Forez Agglomération relative au fonctionnement de la bibliothèque au sein du réseau nommé Copernic.

Cette convention a une durée maximum de 2 ans. Elle précise les conditions d'intégration et de fonctionnement entre une bibliothèque ou médiathèque du territoire Loire-Forez et le service communautaire des médiathèques-ludothèques pour la mise en oeuvre du réseau.

Toute bibliothèque ou médiathèque des communes du territoire intégrant le réseau des médiathèques-ludothèques Loire-Forez pourra ainsi bénéficier du logiciel commun de gestion des bibliothèques et du portail internet du réseau, de la circulation des documents, de l'accompagnement technique de l'équipe intercommunale et de l'allocation d'un budget pour l'acquisition du fonds des bibliothèques.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise Mr le Maire à la signer.





Nouvelles Installations

François Benoît à la Guillaume

« Je suis récemment installé à mon compte à Saint-Just-en-Bas, lieu-dit Boissel, comme couvreur zingueur.

J'effectue l'entretien et le suivi de vos toitures, je réalise vos projets de zinguerie, comme une création de chenaux, un abergement de cheminée, une création de velux, etc...

Je réalise aussi des comptoirs en zinc, des bacs à douche, du mobilier et plein d'autres choses plus insolites avec ces merveilleux matériaux que sont le zinc et le cuivre ».

ZINGUERIE

Suivi de toiture
Dépannage
Pose de fenêtre de toit
Zinguerie d'intérieur

fdzinc@yahoo.com
06 41 55 96 58

Laurent Gardette s'est installé en 2022 à Saint-Just-en-Bas.

Il effectue tout travaux de :

plomberie, chauffage, sanitaire, assure le dépannage et l'entretien, la création et la rénovation de salle de bain, la pose de tout sanitaire et de chauffe-eau.

Contact : 06 50 44 48 55

laurentgardette27@gmail.com

LAURENT GARDETTE
INSTALLATION DEPANNAGE
PLOMBERIE CHAUFFAGE

42990 Saint Just en Bas
06.50.44.48.55
laurentgardette27@gmail.com



La ferme a été créée en juin 2021 par Fanny Rambaud au lieu dit Sagne morte, avant le Col de la Croix des Quatre Jambes, à 1000m.

La production principale est la production de semences de légumes et de fleurs, adaptées à l'altitude et au terroir. Fanny travaille pour l'instant avec Kokopelli mais souhaite à terme pouvoir commercialiser sa production sur le territoire.

L'exploitation fonctionne sur le principe du Maraîchage Sol Vivant et est certifiée AB.

Pour vous procurer des plants rustiques (et bientôt des graines), rendez-vous au printemps sur le marché de Chalmazel ou sur la ferme !

Contact de préférence par mail farambaud@gmail.com ou au 06 46 61 90 44

LA FERME DES PIN'PRUNELLES
Plants et semences paysannes
d'altitude

Entretien
des espaces verts
Petits Bricolages

A.B
MULTI-SERVICES
42990 St-Just-en-Bas

06 89 72 57 05

Devis Gratuit
www.ab-multi-services.fr
ba.handyman42@gmail.com



A.B Multi-Services est une entreprise qui effectue l'entretien des espaces verts et divers travaux de petits œuvres.

Installée à Saint-Just-en-bas, à Chazeaux en 2022, vous pouvez la contacter par tel au 06 89 72 57 05

ou par mail : ba.handyman42@gmail.com



Informations du Département

Alors que nous commençons à endiguer la pandémie de Covid-19, une guerre impensable a ressurgi sur le territoire européen. Après la crise sanitaire, une crise économique se profile.

L'envolée des prix des énergies et de la plupart des matières premières, le taux d'inflation élevé, grèvent durement le pouvoir d'achat.

Pour autant, nous ne devons pas laisser la morosité s'installer. Depuis le printemps, notre vie sociale s'est peu à peu normalisée, favorisant les échanges et l'émergence des projets.

Dans ce contexte, le Département poursuit une politique volontariste afin d'accompagner nombre d'actions visant à améliorer votre quotidien. Au-delà de la part significative du budget consacrée aux affaires sociales, nous souhaitons rester le premier partenaire financier des communes en soutenant les projets qui contribuent à l'amélioration de votre cadre de vie. 84 % des communes déclarent que sans l'aide du Département leurs projets n'auraient pas pu voir le jour. Au niveau du canton, ce sont 3 661 300 € de subventions qui ont été attribués en 2022 aux collectivités (communes du canton, Loire-Forez, Communauté de Communes des Vals d'Aix et Isable, Communauté de Communes des Pays d'Urfé).

Concernant Saint Just-en-Bas, nous avons subventionné la réhabilitation du logement communal à hauteur de 20 000 €, le remplacement de barrières à l'école a bénéficié d'une aide de 6 300 € et une subvention de plus de 500 000 € a été attribuée à Loire-Forez Agglomération pour la réfection des voiries communales du canton se trouvant sur son territoire.

Interlocuteur privilégié du monde agricole, nous avons aussi souhaité accompagner nos agriculteurs afin qu'ils puissent faire face au changement climatique, une réalité prégnante cette année.

De nombreux projets d'économie d'eau et d'hydraulique agricole sont soutenus. Préserver à la fois l'agriculture et l'environnement représente un enjeu d'aujourd'hui pour demain.

Le milieu associatif, si important pour créer du lien social et animer nos communes, n'est pas oublié.

Nous avons tenu à soutenir le Comité des Fêtes pour l'organisation de son 50ème anniversaire qui a marqué les esprits tant la fête fût belle. Bravo à toute l'équipe !

Le Sou des écoles a aussi été aidé pour l'achat de tables, tout comme Patrimoine en Eveil qui s'est équipé de vitrines permettant de présenter des objets d'art en toute sécurité.

Vous le constatez, le Département se mobilise pour répondre au plus près à vos attentes. Vous pouvez compter sur notre détermination pour défendre inlassablement les intérêts du canton.

A chacune et chacun d'entre vous, nous souhaitons le meilleur pour cette année 2023.



*Chantal Brosse et Pierre-Jean Rochette
Conseillers départementaux
du canton de Boën-sur-Lignon*



Informations Loire-Forez



DECHETS

Bientôt 100% des emballages et papiers dans nos bacs jaunes !

A partir du 1^{er} janvier 2023, tous nos papiers et nos emballages sont destinés à être triés. Cette simplification des consignes de tri est un plus pour la réduction de nos déchets.

Notez bien : le tri du verre, comme partout, est à effectuer dans les points d'apports volontaires de votre commune.

Plus d'information N° vert : 0 800 881 024 / www.loireforez.fr rubrique «déchets».

SAINT-JUST-EN-BAS 2023

Collecte Ordures ménagères : vendredi après-midi (à partir de 12h) semaine A

Collecte Tri sélectif : vendredi après-midi (à partir de 12h) semaine A

NUMERIQUE

Déploiement de l'Espace public numérique mobile

Vous souhaitez découvrir le numérique, être accompagné à la prise en mains de vos outils, ou tout simplement être guidé dans vos démarches en ligne ? L'Espace public numérique mobile peut alors répondre à vos besoins. Déployé sur l'ensemble de notre territoire, l'EPN mobile est un service de proximité dotés d'outils numériques adaptés (ordinateurs portables, tablettes, casques réalité virtuelle, imprimantes 3D) et animé par deux conseillers numériques.

Infos pratiques : Renseignements auprès de votre mairie.

Renseignements sur les ateliers programmés : Lucas CORMY : 06 75 94 60 03 • lucascormy@loireforez.fr et Nicolas LYMOUSIN : 06 72 89 23 29 • nicolaslymousin@loireforez.fr

Broyez du vert !

A l'automne, les déchets verts en déchèterie sont particulièrement importants... Mais utilisés en paillis, ils peuvent être une vraie ressource pour le jardin. Toutefois, l'élagage des haies ou des arbres génère parfois des déchets trop gros qu'il faut broyer pour en faire un bon paillis. Pour vous aider, nous avons mis en place un service de prêt de broyeurs pour les habitants du territoire, en partenariat avec des jardinerie locales.

Chaque foyer peut ainsi bénéficier d'une demi-journée de location de broyeur gratuite par an. Pour cela, il suffit de s'inscrire sur le site internet de Loire Forez et de joindre un justificatif de domicile. Une fois l'inscription validée, un courriel de confirmation vous sera envoyé pour contacter le loueur partenaire et réserver votre matériel. Et adoptez un composteur (25€)

Pensez à composter vos déchets de cuisine pour nourrir votre jardin. Des formations au compostage sont proposées sur plusieurs communes du territoire tout au long de l'année. Il y en a forcément une près de chez vous. Vous pourrez alors acquérir un composteur, subventionné à 50% par l'Agglo.

Plus d'informations : www.loireforez.fr rubrique déchets / compostage.

MOBILITES Savoir rouler à vélo pour les primaires

A destination des enfants de 6 à 11 ans, le dispositif « Savoir rouler à vélo » doit permettre aux plus jeunes de maîtriser les fondamentaux de la pratique du vélo, tout en découvrant la mobilité dans un milieu ouvert, avec l'objectif pour les enfants d'être autonomes sur la voie publique.

Le but est aussi de leur donner envie de pratiquer quotidiennement une activité physique et de se déplacer régulièrement de manière écologique et économique.

Pour l'année scolaire 2022-2023, 33 écoles ont fait part de leur intérêt pour bénéficier de ce dispositif. Il sera conduit dans 62 classes auprès de 1400 élèves.

Cet enseignement a déjà été réalisé les deux années scolaires précédentes auprès de 2 200 élèves.





Informations Loire-Forez

ENERGIE

Jusqu'à 750 € pour rénover votre ancien poêle ou cheminée bois

Pour que l'air que l'on respire soit meilleur, nous poursuivons l'aide aux ménages foréziens pour le remplacement des anciens poêles et cheminées à bois. Depuis un an, 147 foyers répartis dans 46 communes ont opté à 60% pour un poêle à granulés. Avec une aide de 500 ou 750 € selon le système choisi, cela revient à une réduction directe de 10 à 15% pour votre nouvelle installation. A l'heure de la flambée des prix de l'énergie, plus que jamais, chauffez-vous mieux et plus durablement grâce à la prime Forez'pirez !

Contact : Rénov'actions 42 : 04 77 96 56 66 et loireforez.fr



Flashez ce code pour vous inscrire

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Une newsletter pour suivre l'actu économique de Loire Forez

Chaque trimestre, restez informés sur les services communautaires dédiés aux entreprises, les aides et les accompagnements techniques dont les acteurs économiques du Forez peuvent bénéficier. C'est aussi l'occasion de découvrir des initiatives et des entreprises dynamiques et innovantes qui font la force et l'attractivité de Loire Forez.

Plus d'information : www.loireforez.fr

ASSAINISSEMENT

De petits gestes pour préserver ensemble la qualité de nos rivières

A Loire Forez agglomération, nous assurons les missions de collecte, de transfert et de traitement des eaux usées, de l'usager jusqu'au retour en milieu naturel. Nous œuvrons quotidiennement à l'amélioration des performances des 168 stations d'épuration et des 2000 km de réseaux dont elle a la gestion, et veille à la qualité des eaux rejetées en rivière.

Bien que couramment appelés « tout à l'égout », les canalisations ne sont pas destinées à tout recevoir ! Leur bon fonctionnement garantit la protection du milieu naturel, il est donc important de ne pas jeter dans les toilettes, les éviers ou les grilles d'eaux pluviales :

- Les objets solides (cotons tiges, lingettes, protections hygiéniques, mégots, sacs plastiques...) : à jeter dans une poubelle noire.
- Les huiles et matières grasses : à emmener en déchèterie, les graisses à la poubelle.
- Les produits toxiques (peintures, solvants, médicaments, engrais...) : à emmener en déchèterie afin qu'ils soient traités.

La préservation de nos rivières est l'affaire de tous et commence à la maison !

Calendrier de COLLECTE des déchets 2023

JANVIER	FEBVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN
1 D	1 M	1 M	1 S	1 L	1 J
2 L	2 J	2 J	2 D	2 M	2 V
3 M	3 V	3 V	3 L	3 M	3 S
4 M	4 S	4 S	4 M	4 J	4 D
5 J	5 D	5 D	5 M	5 V	5 L
6 V	6 L	6 L	6 J	6 S	6 M
7 S	7 M	7 M	7 V	7 D	7 M
8 D	8 M	8 M	8 S	8 L	8 J
9 L	9 J	9 J	9 D	9 M	9 V
10 M	10 V	10 V	10 L	10 M	10 S
11 M	11 S	11 S	11 M	11 J	11 D
12 J	12 D	12 D	12 M	12 V	12 L
13 V	13 L	13 L	13 J	13 S	13 M
14 S	14 M	14 M	14 D	14 M	14 V
15 D	15 M	15 M	15 S	15 L	15 J
16 L	16 J	16 J	16 D	16 M	16 V
17 M	17 V	17 V	17 L	17 M	17 S
18 M	18 S	18 S	18 M	18 J	18 D
19 J	19 D	19 D	19 M	19 V	19 L
20 V	20 L	20 L	20 J	20 S	20 M
21 S	21 M	21 M	21 V	21 D	21 M
22 D	22 M	22 M	22 S	22 L	22 J
23 L	23 J	23 J	23 D	23 M	23 V
24 M	24 V	24 V	24 L	24 M	24 S
25 M	25 S	25 S	25 M	25 J	25 D
26 J	26 D	26 D	26 M	26 V	26 L
27 V	27 L	27 L	27 J	27 S	27 M
28 S	28 M	28 M	28 V	28 D	28 M
29 D	29 M	29 M	29 S	29 L	29 J
30 L	30 J	30 J	30 D	30 M	30 V
31 M	31 V	31 V	31 M	31 M	31 D

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
1 S	1 M	1 V	1 D	1 M	1 V
2 D	2 M	2 S	2 L	2 J	2 S
3 L	3 J	3 D	3 M	3 V	3 D
4 M	4 V	4 L	4 M	4 S	4 L
5 M	5 S	5 M	5 J	5 D	5 M
6 J	6 D	6 M	6 V	6 L	6 M
7 V	7 L	7 J	7 S	7 M	7 J
8 S	8 M	8 V	8 D	8 M	8 V
9 D	9 M	9 S	9 L	9 J	9 S
10 L	10 J	10 D	10 M	10 V	10 D
11 M	11 V	11 L	11 M	11 S	11 L
12 M	12 S	12 M	12 J	12 D	12 M
13 J	13 D	13 M	13 V	13 L	13 M
14 V	14 L	14 J	14 S	14 M	14 J
15 S	15 M	15 V	15 D	15 M	15 V
16 D	16 M	16 S	16 L	16 J	16 S
17 L	17 J	17 D	17 M	17 V	17 D
18 M	18 V	18 L	18 M	18 S	18 L
19 M	19 S	19 M	19 J	19 D	19 M
20 J	20 D	20 M	20 V	20 L	20 M
21 V	21 L	21 J	21 S	21 M	21 J
22 S	22 M	22 V	22 D	22 M	22 V
23 D	23 M	23 S	23 L	23 J	23 S
24 L	24 J	24 D	24 M	24 V	24 D
25 M	25 V	25 L	25 M	25 S	25 L
26 M	26 S	26 M	26 J	26 D	26 M
27 J	27 D	27 M	27 V	27 L	27 M
28 V	28 L	28 J	28 S	28 M	28 J
29 S	29 M	29 V	29 D	29 M	29 V
30 D	30 M	30 S	30 L	30 J	30 S
31 L	31 J	31 M	31 M	31 S	31 D

vacances scolaires de l'académie de Lyon (zone A)

Saint-Just-en-Bas

Ordures ménagères et Tri sélectif : vendredi après-midi (à partir de 12h) Semaine A

Pensez à rentrer vos bacs après le passage du camion.

Plus d'infos sur www.loireforez.fr

Pour toute question : contactez le service déchets os@loireforez.fr ou [04 77 96 56 66](tel:0477965666)



Ecole St-Just-en-Bas/ Palogneux

En 2022, l'école compte 26 élèves, deux classes de 13 élèves.

Valérie Barroux est restée enseignante de la classe des grands (CE/CM).

La direction et l'enseignement de la classe des maternelles/CP sont toujours assurés par Mélanie Chaize.

Christine Doitrand conserve le poste d'ATSEM, elle s'occupe aussi des garderies et du service de la cantine, accompagnée par Chantal Delorme assurant aussi un moment de garderie le midi, le service de la cantine et le nettoyage des locaux.

Christine Dutey a aussi pu intervenir jusqu'en juin. Cathy Godard, AESH, a complété le personnel pour venir en aide aux élèves en difficultés. Les repas sont toujours préparés par Chantal Verdier, restauratrice du village.

Toute l'équipe met tout en œuvre toute l'année, pour assurer le bien-être des élèves à l'école et une bonne scolarité !

Le sou des écoles aide aussi au financement de nombreuses sorties, jeux, matériel.

La mairie permet aux élèves de travailler dans de bonnes conditions, en sécurité, avec du matériel adapté, un matériel numérique de qualité.

De nombreuses animations sont aussi proposées et financées par Loire Forez. (expositions, animations en classe, sorties à la piscine)

Différents projets rythment les années scolaires.

L'année scolaire 2021/2022 était axée sur les arts, la rencontre d'œuvres, de spectacles et d'artistes. (Découverte d'œuvres chaque jour, spectacle de Val Grangent à Saint Etienne, sortie au théâtre des Pénitents à Montbrison, intervention de la compagnie « Baroufada » en percussions corporelles...)

L'année scolaire 2022/2023 maintient les arts comme fil rouge, ainsi que le thème des pays du monde !

Sortie au château de Bouthéon pour la classe des petits pendant que la classe des grands profitaient d'une randonnée sur les bords de Loire dans le cadre d'un projet de sciences expLoire@cteurs.



Découverte des arts du cirque avec Piccolino, une semaine au stade de Travalloux.

Nous remercions le public qui est venu applaudir les enfants.



Œuvres de « land art » réalisées au fil des saisons par les élèves : Printemps, Été, Automne, Hiver



Sortie au parcours pieds nus à Saint Georges en Couzan :

Nous poursuivons aussi les rencontres sportives (USEP) avec les autres écoles du secteur (Saint Georges, Chalmazel, Saint Didier, Saint Jean la Vêtre). Nous avons fait une rencontre ski de fond, athlétisme et orientation.



Ski de fond au Col de la Loge : Athlétisme à Chalmazel regroupant au total 150 élèves :





Ecole St-Just-en-Bas/ Palogneux

Les élèves ont aussi pu profiter d'activités de pilotage/vélo.



Sortie avec Félix Groizard – Forez Bike School pour les grands, du Col de la Loge à l'école :



Bibliothèque le lundi : Les élèves choisissent de nouveaux livres pour la classe. Ils y réalisent d'autres activités autour des livres, ou des expositions présentes à la bibliothèque grâce à Nicole Ferry et Monique Fayard.



Le groupe des élèves entrés en CE1 en 2022, lors de la réalisation de biscuits en juin pour la fête des pères :





Action Enfance et Jeunesse

Centre de Loisirs

2022 fut une très belle année pour notre centre de loisirs « Les P'tits Montagnards ».

Notre structure qui a pu retrouver un fonctionnement normal après 2 années très compliquées, a donc ouvert à chaque période de vacances, mais aussi les mercredis pour l'accueil périscolaire.

Des activités sportives, manuelles et culturelles ont été organisées afin de satisfaire au mieux notre jeune public. Les samedis de janvier, Laetitia, notre directrice, accompagnée par les bénévoles ont accueilli 48 enfants débutants ou non pour pratiquer le ski sur notre belle montagne, et quelle joie de pouvoir rechausser les spatules avec les enfants.

Lors des vacances scolaires, Audrey, Lyne, Romane, Désirée, Anne-Sophie,... les animatrices accueillent les enfants dans nos locaux (ancien collège de Chalmazel). Le ramassage en mini-bus ou par des bénévoles de l'association a permis aux enfants de nos 6 communes de profiter de la structure chaque jour d'ouverture. Rappelons que nous desservons St-Just-en-Bas, Palogneux, St-Georges-en-Couzan, St-Bonnet-le-Courreau, Sauvain et Chalmazel-Jeansagnière.



Cette année, deux nouveautés ont été

proposées aux enfants durant les vacances d'été. Une semaine complète de camp vélo sur les bords de Loire, ainsi qu'une semaine cirque avec un spectacle donné par les enfants le dernier jour. Notons que le spectacle a reçu une ovation du public qui peut faire jalouser les plus grands artistes de cirque.

Cette fin d'année, nous avons lancé un appel au bricoleur pour réaliser 2 journées d'entretien dans nos locaux. Hélas, faute de

bricoleurs, nous avons dû annuler ces 2 journées. Nous ne nous avouons pas vaincu, nous les organiserons en mars et avril 2023. Une nouvelle fois, nous ferons appel à vous pour nous donner un petit coup de main. Même si vous n'avez pas d'enfant qui fréquente le centre de loisirs, vos talents de bricoleurs seront les bienvenus.

En parlant de vous, les bénévoles, nous vous remercions du fond du cœur. Vous êtes là pour le ski, les transports, le ménage, les repas, ..., bref de manière discrète, vous faites fonctionner notre structure. Donc **UN GRAND MERCI AUX BENEVOLES !**

L'association remercie également Laetitia, la directrice pour son investissement et son dynamisme mais aussi les familles qui nous confient leurs enfants pendant les vacances ou le périscolaire.

2023 promet encore son lot d'activités, des nouveautés vont être proposées, on espère sincèrement qu'elles vous plairont, on a donc hâte de vous les présenter.

Nous profitons également de ce début d'année 2023 pour vous informer que si vos grands enfants souhaitent passer le BAFA, Familles Rurales peut les accompagner. Vous souhaitez le programme, une information sur le BAFA, avez des questions, ou simplement nous proposer des idées d'activités, n'hésitez pas à nous contacter au 04 77 24 89 88 ou petitsmontagnards.42920@orange.fr

Vous voulez nous suivre sur les réseaux sociaux, voici le lien <https://www.facebook.com/profile.php?id=100010472718346>



Très belle année 2023 à tous.



Bibliothèque

La bibliothèque communale est un lieu culturel ouvert à tous.
Elle dispose d'environ 1250 documents.

Les enfants la connaissent bien. Ils ont l'habitude de la fréquenter tous les lundis après-midi pour la classe des petits et les lundis matin tous les 15 jours pour la classe des grands. Leurs animatrices, Monique et Nicole leur proposent différentes activités : découverte d'albums, kamishibais, raconte-tapis, expositions.... Cette année, ils ont bénéficié d'une exposition sur la peinture « Non mais allô ?! Tu connais pas Picasso ?! » réalisée en partenariat avec la Médiathèque Départementale de la Loire (MDL).

Certains adultes sont aussi des habitués, mais il serait agréable aux 7 bénévoles d'en accueillir davantage. Les prêts sont gratuits. La carte gratuite qui vous est attribuée lors de votre première visite vous permet d'emprunter, de rendre et de réserver des livres, CD ou DVD, dans toutes les bibliothèques du réseau Copernic, c'est-à-dire toutes les communes de Loire Forez Agglomération (LFA). La réservation se fait sur le site www.mediatheques.loireforez.fr. Cette carte vous permet aussi d'emprunter des jeux au Ludobus qui stationne toutes les 6 semaines sur la place du village.

Deux fois par an, des bénévoles procèdent à l'échange d'environ 500 documents à la MDL : albums, romans, BD, documentaires et DVD pour enfants et jeunes, romans, romans-policiers, documentaires et DVD pour adultes.

LFA nous attribue un budget annuel de 465 € pour l'achat de nouveaux livres qui vont enrichir notre fonds et que les bénévoles doivent choisir, commander, couvrir, numérotter et entrer dans l'ordinateur.

Une matinée Portes ouvertes a été organisée le dimanche 3 juillet

Que vous soyez en résidence principale ou secondaire, venez nombreux aux permanences :

Mercredi de 14 h à 15 h

Dimanche de 10 h 30 à 11 h 30

Pour nous écrire : biblio.stjustenbas@gmail.com





Vie associative

Sou de l'Ecole

Le Sou de l'Ecole compte 16 familles adhérentes pour un total de 26 enfants cette année 2022/2023.

Le bureau a été renouvelé lors de l'assemblée générale extraordinaire du 5 septembre 2022.

Voici la nouvelle composition du conseil d'administration et de son bureau :

-Présidente et co-présidente :

Laetitia Bonucci et Emilie Fayard.

-Secrétaire et co-secrétaire :

Elodie Jean-Baptiste et Catherine Vray.

-Trésorière et co-trésorière :

Adèle Benoit et Christine Dutey.

-Membres du conseil d'administration :

Laure Brundet, Marion Pardon, Raphael Magnacca, Angélique Masse et Magalie Ferry.

Comme chaque année, le Sou a réalisé plusieurs manifestations au cours de l'année 2021/2022 :

Ventes de chocolat de Noël, Ventes de pizzas, Vente de couscous

Cette année, 1 440 marcheurs sont venus à la marche de la Pomme de Terre organisée en partenariat avec l'association « Patrimoine en Eveil ».

En cette fin d'année 2022, deux manifestations ont eu lieu pour nos chers enfants.

Tout d'abord, Le cirque « Picollino » s'est installé à Travalloux au mois de septembre. Nos enfants ont pu pendant une semaine apprendre des numéros de cirque et nous les présenter lors d'une représentation.

Nous remercions le cirque pour son travail et sa générosité lors de cette semaine riche en échanges.

En deuxième lieu, nos enfants ont réalisé des chocolats de Noël avec Manon de « La Gavotte » (Chalmazel). Nous la remercions pour son implication, sa gentillesse et ses succulents chocolats.

L'ensemble des manifestations organisées au cours de l'année permettent d'obtenir des fonds et ainsi de financer des projets pour les enfants : sortie de fin d'année, cadeaux de Noël, théâtre, cirque, etc....

Nous remercions les enseignantes pour leurs implications dans l'élaboration de ces activités permettant à nos enfants de bénéficier d'un enseignement varié et de qualité.

Nous profitons de ce bulletin pour remercier toutes les personnes qui aident ou accompagnent bénévolement nos enfants durant l'année scolaire, ainsi que les différentes collectivités ou associations pour leur aide financière et logistique.

Un grand merci enfin, à toutes les personnes du village et des environs qui permettent le succès de nos ventes et manifestations.

Tous les membres du Sou de l'Ecole vous souhaitent une excellente année 2023.





Vie associative

Amicale Boules

Suite à l'Assemblée générale en début d'année, le bureau reste inchangé, le bilan financier est équilibré, par contre la société a décidé de créer un terrain de pétanque derrière le local afin de diversifier les activités et de maintenir l'Association. Ce dernier a été entièrement financé et réalisé par l'Amicale Boules qui remercie chaleureusement tous les bénévoles pour leur intervention.

Effectifs : 18 sociétaires à la longue, 7 sociétaires à la pétanque.

Les jeux sont ouverts à tous le dimanche après-midi, possibilité aussi le samedi, sous condition de prendre une carte à l'année.

Activités :

lundi 18 avril, corvée de nettoyage du local et des jeux, coupe de bois et élagage.

samedi 30 juillet, pique-nique sociétaires et conjoints tous heureux de se retrouver pour déguster le jambon au foin soigneusement préparé par notre Président d'Honneur : Mr JOJO.

samedi 27 août, concours de pétanque à Travalloux. Cette année nous avons sollicité l'ACCA pour nous apporter de l'aide afin d'assurer un bon déroulement pour cette manifestation. Une belle réussite avec 70 doublettes qui se sont affrontées dans une ambiance conviviale, le bénéfice a été partagé entre les deux sociétés. D'ailleurs nous remercions tous les participants, l'ACCA pour son efficacité, le Comité des Fêtes pour la publicité, L'U.S Monts du Forez pour les locaux.

Au cours de cet automne, nous avons eu la tristesse de perdre un sociétaire : Mr Duris François et Mr Simon Marc, ancien sociétaire.

Si vous avez envie de venir jouer à la longue, à la pétanque ou aux cartes, nous serons ravis de vous accueillir dans notre équipe.



Club de l'amitié et du 3^{ème} âge

L'Assemblée générale s'est déroulée le jeudi 8 décembre, le bureau reste inchangé. Une journée où l'on s'est tous retrouvés autour d'un bon repas chez Chantal.

Après la trêve liée au covid, l'activité a repris le jeudi après-midi (2 fois par mois), le nombre d'adhérents est de vingt cinq. Le club ne prévoit aucune manifestation pour 2023 compte tenu des difficultés rencontrées : manque d'adhérents et de bénévoles. Les nombreux décès de l'année 2022 ont laissé un grand vide.

C'est avec plaisir que nous accueillerons de nouvelles personnes.

Merci à tous. MEILLEURS VŒUX.





Vie associative

Comité des Fêtes

Cette année l'équipe du Comité des Fêtes a pu proposer et organiser de nouveau toutes ces manifestations au sein du village après deux années compliquées.

27 Février 2022 : Assemblée Générale

Le bilan moral et financier complet et détaillé présenté par Nathalie fut approuvé à l'unanimité.

Un bon point pas de démission de membres. Nous avons un nouveau membre qui intègre l'équipe : Guillaume Chomette Pour rappel, Benjamin Balmet et Charlotte Jacquet Co président, Nathalie Olivier Co secrétaire avec Laure et Nathalie Perret devient trésorière avec 2 vices trésoriers : Pierre et Christian.



20 Mars 2022 : Soupe aux choux

204 repas ont été vendus soit un bénéfice de 2039 euros.

23 Avril 2022 : Bal

Ce bal a été animé par la sono adrénaline. 160 entrées payantes pour un bénéfice de 802 euros.

5 Juin 2022 : Bal de Pentecôte

Sono TH Night 235 entrées payantes soit 1249 euros de bénéfice.

14 Juillet 2022 : Pique-nique du Comité

Les membres du Comité et leurs conjoints se sont retrouvés au stade de Travalloux afin de garder le lien si important dans une association.

29 Août : Week-end de la fête

Les festivités ont commencé le vendredi avec le micro, par un karaoké. Samedi, il y a eu le concours de pétanque organisé par l'ACCA et l'Amicale Boule.

Le dynamisme et la jeunesse des conscrits ont également égayé la fête par le biais de la distribution des brioches.

A la tombée de la nuit, cette année la retraite aux flambeaux était de retour et fut animée par la troupe Marazulla.

Et vu que c'était les 50 ans du Comité une surprise était au rendez-vous : un char avec un gâteau tout illuminé pour clôturer le cortège. Ensuite, suivit le bal des jeunes sur la place du village avec la sono Th Night. Le feu d'artifice fut annulé cause sécheresse.

Le dimanche l'apéritif offert par la municipalité et le comité rassembla beaucoup de monde.

Mais avant de trinquer c'est avec émotion que nous avons évoqué les 50 ans du comité. Dans son discours, monsieur le Maire a cité tous les noms des présidents qu'il y avait eu depuis 1972. Ainsi que l'origine de cette association. Pour cette occasion nous avons commandé des verres éco cup et des gilets sans manches pour encrener cette date. De plus notre Co-président Benjamin, pour cet événement, avait écrit une belle chanson sur l'air de Les Trois Cafés gourmands, que vous trouverez ci-joint. Bravo à lui !

Puis le char avec le gâteau était posé sur le podium et nous avons pu admirer un joli lâcher de ballons. Merci à Céline, Fabrice, Valentin et David pour la conception du char.

Nous n'avons pas pu le faire vu que la fête n'avait pas été réalisées les 2 dernières années, nous avons profité de ce moment-là pour remercier une nouvelle fois Richard et Sylvie pour le poste de Co président et secrétaire qu'ils ont tenu avec rigueur et sérieux. Merci à eux ! Ce fut ensuite 364 repas qui furent servis et concocté par Chantal à l'ombre des chapiteaux. A partir de 14h30, le village était animé par la Banda do ré, les majorettes de Virigneux et un concert année 70/80 présenté par les Naustals.





Vie associative

Comité des Fêtes

Le repas campagnard servi chez Chantal clôtura cette belle édition 2022. Un grand merci à tous les bénévoles.

Le bilan de la fête est de nouveau déficitaire de -692€ malgré les subventions.

Un mois d'Octobre bien chargé pour le comité.

Dimanche 3 et 4 Octobre dernier les membres du comité des fêtes se sont rendus à Montbrison à l'occasion de la fête de la fourme pour fêter une fois de plus les 50 ans de l'association.

Le gâteau d'anniversaire qui avait fait son effet pour la fête patronale du village a été remis à l'honneur dans les rues de Montbrison.

La semaine avant le défilé, les bénévoles ont œuvré pour la conception du char.

Sono, bar, fontaine à boisson, jeux de lumière, tout était en place sur la remorque pour une copie parfaite d'une salle des fêtes.

Les membres du comité ainsi que les conseillers municipaux accompagnés de monsieur le Maire se sont chargés d'assurer l'ambiance grâce aux danses et aux chorégraphies en faisant participer les spectateurs.

Louis, membre du comité depuis de longues années, tractait la salle des fêtes ambulante au volant du « conscrit tracteur » qui a un grand nombre de fêtes patronales au compteur.

Départ sur le boulevard de la Madeleine, rue Tupinerie, place de la Mairie et pour terminer par le centre hospitalier du Forez.....

Une journée sympathique et animée pour représenter un petit village dynamique et motivé.



8 et 9 Octobre : Buvette pour le rallye montbrisonnais

Les membres ont décidé de tenir une buvette pour le passage des voitures de Rallye seulement le dimanche et plus le samedi par manque de bénévoles. Cette année pas de tripes mais buvette et snacking étaient proposés.

Marche de la pomme de terre : Dimanche 30 Octobre 2022

Cette année encore le Comité a participé à la marche de la Pomme de terre, en tenant le relais à Prachay sur la commune de Saint-Georges-en-Couzan.

28 Novembre 2022 : Concours de belote

38 doublettes se sont affrontées cette année lors de notre concours annuel. Des lots 100 % « Local »

Les gagnants en photo : Marco et Gaultier pour la première place puis Stéphane et Jean Noel et Elisabeth et Daniel pour la troisième place. C'est Thibault qui a gagné le panier garni.

La tradition concernant le boudin fut de retour. Chacun a pu apprécier le boudin d'herbe, préparé spécialement pour l'occasion par l'équipe du Comité.

A noter les dates à retenir pour l'année 2023

Assemblée générale : date à définir

Soupe aux choux : 19 Février

Bal : 22 Avril

Bal de pentecôte : 28 Mai

Fête Patronale : 25, 26 et 27 Août

Buvette de rallye : 14 et 15 Octobre

Concours de belote : 26 Novembre

Bonne et heureuse année à tous.



Vie associative

Comité des Fêtes

A Nos souvenirs

*On va vous expliquer
L'histoire du Comité
Dans notre petit patelin
Où l'on vit plutôt bien
50 ans de passés on a bien rigolé
Oublié l'confinement
Pour aller de l'avant
C'est en 72 que tout à commencer
Les anciens l'ont créé
Nous on a continués
Plein d'manifestations
Sans trop d'imperfections
On continue l'chemin
Surtout on rigole bien
On se donne tous à fond
Pour notre association
On a l'mal du pays
Et c'est comme ça qu'on vit
Des concours de belotes
Ou des soirées dansantes
C'est ce qu'on a trouvé
Pour tous se rassembler
Même une innovation
Pour créer une chanson
On va vous faire danser
Pour tous bien s'amuser
Les chars ont attiré
Le Bourg était blindé
En fait rien n'a changé
Depuis toutes ces années
Toutes les fêtes patronales
Resteront dans les annales
On l'aime à en mourir
Pour le meilleur et pour le pire
Départ l'vendredi soir
On ne finit pas trop tard
On recommence le samedi
Par la trippe chez Louis
Le dimanche à midi*

*On remet la partie
Allez faites vos bagages
La fête c'est parti
On est l'comité des fêtes
On ne se prend pas la tête
Nous c'qu'on veut c'est s'amuser
En toute liberté
Les anciens ont créé
Et nous on a œuvrés
L'odeur de cette terre
On respire le grand 'air
C'est comme une addiction
C'est même notre passion
On est des p'tits enfants
De ce joli coin de France
On est tous bons vivants
Faut profiter d'la vie
On est là tous ensemble
Ça va durer ainsi
La relève est pour vous
Ceux qui veulent nous rejoindre
Vous êtes les bienvenus
Dans cette association
Le temps nous a gâtés
On en a bien profité
On a des souvenirs en tête
Ce soir faisons la fête
La chanson se finit
On veut juste dire merci
Soyez sûr soyons fier
On a l'Forez dans l'cathéter
D'être avec vous ce soir
On a l'cœur qui pétille
Chantal sers nous à boire
On a les yeux qui brillent*



Vie associative

F.N.A.C.A.

En préambule, nous souhaitons rendre **un hommage soutenu à Yvonne CHOMETTE** qui a assuré avec compétence et dévouement le secrétariat du comité de Saint Just en Bas pendant plusieurs années.

Le 19 Mars 2022, nous nous sommes réunis pour commémorer le 60^{ème} anniversaire du cessez le feu en Algérie, en présence de monsieur Paul DUCHAMPT, maire de la commune, et de ses adjoints.

Après lecture du message de la FNACA et de la ministre chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants, nous avons observé une minute de silence en mémoire de nos morts et des victimes du conflit en Ukraine. S'ensuivit le pot de l'amitié offert par la municipalité, avant de regagner le restaurant du village pour un déjeuner convivial. Le lendemain, les porte-drapeaux de la section et notre maire répondirent à l'invitation de l'édile de la commune de St Georges en Couzan, pour l'inauguration de la stèle dédiée aux anciens combattants d'AFN.

Le 8 mai 2022, Monsieur Paul DUCHAMPT, maire de St Just en Bas, avait convié ses administrés à s'associer à la commémoration du 8 mai 1945.

Lors de son allocution, il indiqua s'être conformé à la requête de Madame la Préfète de la Loire et avoir procédé au recensement des prisonniers de guerre de sa Commune. Une dizaine de St Justois furent identifiés et cités. Puis, lecture fut faite de la lettre de Madame DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées. Ponctué par une minute de silence, un hommage aux morts de 39/45 et de toutes les guerres fut rendu. Ensuite nous nous rendîmes en mairie pour un apéritif convivial offert par la municipalité. Un déjeuner copieux clôtura cette journée empreinte d'émotions.

Le 10 août 2022 pique-nique

la section de St Just en Bas s'est réunie au restaurant du village pour partager un bon repas.

Ces moments de convivialité contribuent indéniablement à la cohésion du groupe toujours enclin à se retrouver.

Le 14 octobre 2022 Assemblée Générale

Après avoir déjeuné au restaurant du village, nous nous sommes rassemblés en début d'après-midi pour la traditionnelle AG, avec comme thèmes : Le recouvrement des cotisations, la remise des cartes et calendriers, le renouvellement du bureau, puis nous avons statué sur les différentes dates à retenir pour 2023. La réunion prit fin vers 17h30 autour du verre de l'amitié.

Merci à notre trésorier pour son assiduité et la tenue irréprochable des comptes.

Le 11 novembre 2022 Commémoration de l'Armistice

En ce vendredi 11 novembre, nous nous sommes rassemblés autour du monument aux morts.

Une élue fit la lecture des messages du ministre des Armées, M. Sébastien LECORNU, et de Mme Patricia MIRALLÈS, secrétaire d'état chargée des Anciens Combattants et de la Mémoire, et cita les noms des 2 derniers militaires tués au Mali. Après avoir observé une minute de silence, la Marseillaise fut entonnée par toute l'assistance. En fin de cérémonie, M. le Maire nous fit part de l'inauguration d'une stèle, possiblement le 19 mars 2023. **Nous lui exprimons notre sincère gratitude pour le don de la pierre.**

Le 19 novembre 2022 Nous avons appris avec stupeur le décès de notre ami Marc SIMON, à 81 ans. Nous assurons Monique et ses enfants de toute notre affection et notre soutien dans cette épreuve très difficile.

Pour conclure, le comité de la FNACA de Saint Just en Bas remercie vivement la municipalité pour son soutien indéfectible et Chantal VERDIER pour son accueil et sa bonne cuisine.





Vie associative

ADMR



L'association locale ADMR Vals du Chagnon couvre le secteur de la montagne (Chalmazel-Jeansagnière, Sauvain, St Bonnet le Courreau, St Georges en Couzan, Sail sous Couzan, Palogneux et bien sûr St Just en Bas)

L'association propose différents services pour venir en aide aux personnes qui en ont besoin permettant un maintien à domicile

- Service personne âgée - personne handicapée

Une aide matérielle est apportée sous forme de service ménager (entretien du domicile et du linge) mais aussi aide à la personne (aide à la toilette, au lever, au coucher, préparation des repas)

Les intervenants sont des professionnels qui contribuent à la qualité de vie des personnes aidées

A St Just en 2022 9 personnes ont bénéficié du service soit environ 170 heures par mois

- Téléassistance Filien

Permet d'assurer une présence permanente et ainsi de vivre dans son domicile sans crainte d'une chute ou d'une malaise. La téléassistance relie les bénéficiaires à un centre d'écoute. Un professionnel répond à l'appel (24 heures sur 24, 7 jours sur 7) et fait intervenir les secours adaptés.

- Accueil personnes âgées en résidence

A Sail sous Couzan une petite unité de vie (le Colombier) accueille 24 résidents en hébergement temporaire ou permanent.

Pour avoir des informations ou pour nous rejoindre tant que bénévoles n'hésitez pas à contacter

POUR TOUT RENSEIGNEMENT OU
INSCRIPTION,
CONTACTEZ MOI :
ANNE CÉCILE VIGNON
06 48 61 40 30
anvignon@fede42.admr.org



Vie associative

Patrimoine en Eveil

En 2022, l'association Patrimoine en Eveil a pu poursuivre ces différentes activités.

L'association est soucieuse de la **mise en valeur du patrimoine communal**, 2 nouveaux panneaux ont complété ceux déjà en place sur la barrière.

Les travaux importants de l'intérieur de l'église étant terminés, une exposition pour la mise en valeur du patrimoine religieux a été réalisée par l'association, un présentoir a été installé à l'entrée.

La traditionnelle corvée pour **l'entretien des chemins de randonnées** a eu lieu le 19 juin.

Depuis de nombreuses années, **l'activité gymnastique volontaire** est proposée aux personnes qui souhaitent garder la forme. Chaque mercredi de 18h à 20h une animatrice diplômée : Marie-Pierre Savel, assure les deux cours : l'un de gym plus douce et l'autre de gym plus tonique. Les cours et les disciplines variés sont dispensés en toute convivialité.



Concernant l'animation de début juillet, **une exposition de véhicules anciens** s'est tenue dans le bourg, **un vide-maisons** était organisé avec un circuit fléché pour le bourg et les hameaux ainsi qu'**une visite guidée de l'église**.

Pour la **29^{ème} marche de la Pomme de Terre**, la météo, la qualité des paysages, la bonne organisation et les bénévoles nombreux ont favorisé la réussite de cette animation importante, organisée en partenariat avec le Sou de l'Ecole.



1440 marcheurs sont venus apprécier le village et ses richesses. Les 2 associations organisées en commissions : commission circuits, commission courrier, commission ravitaillement, préparent la marche en amont. Les jours précédant la randonnée, de nombreux bénévoles participent au balisage, au fléchage du bourg, à la pluche des pommes de terre pour le patcha. Le jour « j », une centaine de personnes s'affairent aux inscriptions, en salle, en cuisine et aux différents relais.

Les deux associations remercient très sincèrement tous celles et ceux qui donnent de leur temps, prêtent leurs compétences, pour accueillir du mieux possible les randonneurs.



Prochaine manifestation, **Théâtre du Groupe '33 Productions** : René-La-Bielle 5 février, 15h, salle des fêtes.





Vie associative

US Monts du Forez

Le bilan de la saison 2021 - 2022 est plutôt mitigé puisque l'équipe fanion et l'équipe féminine ont connu beaucoup de défaites et de nombreux blessés entraînant leur relégation en fin de saison .

Les critères ont accroché une belle quatrième place de leur poule.

Les équipes U7 et U9 ont fait une belle saison avec de nombreux plateaux et des tournois.

Pour les différentes manifestations,

- * la tripe a été annulée à cause des mesures sanitaires
- * la pétanque n'a attiré qu'une trentaine de doublette
- * la mairie de Chalmazel Jeansagnière nous a permis d'organiser une buvette pour l'asse kids tour et les rebonds de la balle
- * le passage des calendriers

Nous avons clôturé l'exercice avec un bilan financier déficitaire.

Suite à l'assemblée générale, nous noterons les départs de Vincent DURIS (trésorier et entraîneur de l'équipe fanion), Benoît REBOUR (entraîneur de l'équipe féminine) et de Patrick MARCHAND (entraîneur des critères). Ces trois personnes étant de piliers de longue date pour l'USMF, nous ne pouvons que les remercier pour tout le travail et les heures passées au sein du club .

Pour la saison 2022 -2023, le bureau a décidé de se structurer avec la création de différentes commissions afin d'épauler les différents membres du bureau.



Organigramme du club :

Julien COMBE : président

Sébastien BEAL : vice-président et entraîneur des U9 et U11

Jonathan BAROUIRON : secrétaire

Romain TARIT : vice-secrétaire et coach adjoint des féminines

Océane OLIVIER : trésorière

Marie BAROUIRON : vice trésorière

Jérôme COMBE : entraîneur de l'équipe fanion

Hugo COMBE : entraîneur des féminines

Wilfrid ROCHE : entraîneur des critères

Cyrille HAUTOBOIS : entraîneur des U7

Mélanie CHAIZE, Benoît REBOUR, Antoine DECOMBE, Gaétan DURRIS et Patrick MARCHAND étant conseillers au bureau de l'US Monts du Forez

La saison 2022 - 2023 a vu l'arrivée de 15 nouveaux joueurs au club dans les 6 équipes différentes que compte le club (le club a lancé une équipe de U11 cette année). Les équipes sont soudées et une très bonne ambiance règne au sein des différentes équipes. Nous sommes toujours à la recherche de nouveaux joueurs et joueuses, donc n'hésitez pas à venir vers nous.

Le membres du bureau tiennent à remercier tous les bénévoles qui se dévouent pour l'association , les mairies de Chalmazel-Jeansagnière et de Saint Just en Bas et nos différents sponsors pour leur soutien.



**L' Union Sportive des Monts du Forez vous souhaite
tous ses meilleurs vœux pour l' année 2023**





Vie associative

A.C.C.A.

Le plan de chasse a été respecté pour le chevreuil et une dizaine de sangliers ont été tués.

La saison du petit gibier s'est déroulée de plus belle avec un climat doux permettant une prolongation exceptionnelle de la petite chasse pour le plus grand bonheur de nos chasseurs et chasseresses.

L'assemblée générale s'est déroulée en juillet.

A noter que tous les responsables de battues, sont obligés de suivre une formation de sécurité d'une journée au siège de la fédération, plusieurs responsables de battues ont déjà participé à la formation cette année.

La journée tripe a eu un grand succès !

Les chasseurs et personnes du village et alentours ont bien joué le jeu dans une superbe ambiance chaleureuse et conviviale.

Nous remercions toutes les personnes présentes ce jour.



Durant la fête du village,

le concours de pétanque organisé avec l'association des boules, a connu un franc succès. Beaucoup de personnes étaient présentes et nous les remercions pour cette belle journée.

Le bureau remercie Guy Hodin pour son travail effectué au bureau.

Pratiquer la chasse devient compliquée avec de plus en plus de restrictions et de responsabilités pour tout un chacun, et particulièrement pour les responsables de battues. Une formation décennale a eu lieu pour expliquer aux chasseurs les risques liés à la chasse.

-Une battue aux renards est prévue pour samedi 21 Janvier 2023.

-Une tripe sera organisée le 2 avril 2023.





Vie associative

Les anciens de l'ASSJ

L'association les anciens de l'ASSJ créée en 2014 suite à la fusion des clubs de St Just en Bas et Chalmazel compte aujourd'hui 14 membres.

Suite à l'assemblée générale du 09/09/2022, voici le nouveau conseil d'administration :

Président et Vice-président : MARGUENDA Jérémie et JACQUET Sébastien

Secrétaire et Secrétaire adjoint : POYET Marcel et BAROU Michel

Trésorier et Trésorier adjoint : POYET Sébastien et Mure Stéphane

Membres : COMBE Jérôme, HODIN Noël, GRANGE Richard, DERORY François, GOUTTE Pierre Emmanuel, TRABACK Denis, SAVATIER Stéphane et BRUNET Laure

La date de Pentecôte étant historique pour l'ASSJ, nous continuons à nous retrouver lors de cette journée festive. Cette année, nous nous sommes régalés autour d'une paëlla géante au stade de Travaloux. Merci à toutes les personnes qui nous ont aidés pour l'organisation.

A tous ceux qui ont joué, animé, supporté ou soutenue l'ASSJ, nous serons heureux de vous retrouver à Travaloux pour la nouvelle édition de Pentecôte 2023. N'hésitez pas à prendre contact avec nous.

A bientôt et bonne année 2023.

Informations Paroissiales

Informations paroissiales

Coordonnées de la paroisse ST VINCENT EN LIGNON

-Téléphone : 04 77 24 09 01

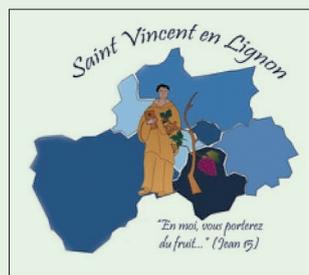
-site internet : www.saintvincentenlignon.fr

Une permanence est assurée par des bénévoles le mardi, jeudi et samedi de 9 heures à 11h à la cure de Boën.

Qui contacter pour demander le baptême ?

Pour le relais du Haut-Lignon : Désirée et Yves Joandel au 04 77 76 82 78

Une intention d'offrande de messe est à titre indicatif d'au moins 18€, établie à l'ordre de ADSE paroisse ST VINCENT EN LIGNON.



**Coordonnées de la paroisse
ST VINCENT EN LIGNON**

- Téléphone : 04 77 24 09 01

- site internet : www.saintvincentenlignon.fr



**Consultez notre site internet
en scannant ce code avec
votre smartphone**





La fête des voisins

Chazeau / Ribes / Chapon



Comme chaque été, c'était jour de fête à Chazeau ce samedi 20 août. En effet, une cinquantaine de voisins des hameaux de Chazeau, Ribes, et Chapon se sont retrouvés à la Croix du Ban et ont apprécié le bon jambon cuit au foin, à la chaudière. Ce fut l'occasion de célébrer plusieurs anniversaires, à savoir les 80 ans de Rosa, les 60 ans de Denise et Denis, et les 50 ans de Cécile et Christelle qui ont offert l'apéritif et le dessert.

Une belle journée d'amitié, festive, de retrouvailles et de souvenirs avec des vacanciers, jeunes à l'époque, qui ont passé du bon temps au village durant leurs vacances et weekends.

Le Mont fête ses voisins.

Ce samedi, ce sont 23 personnes du Mont qui se sont retrouvées pour une journée festive autour d'un barbecue chez Séverine et Olivier. Ce fût l'occasion d'accueillir Christiane arrivée récemment. La journée s'est poursuivie par des jeux de pétanque et de cartes et elle s'est terminée par quelques pas de danse.





La fête des voisins

Boissel

Depuis plus de 10 ans, les voisins des hameaux de Boissel, du Vernay et du Miallet se retrouvent pour la fête des voisins. Le samedi 23 juillet, à midi, ils se sont réunis chez Michelle. A cette occasion, les nouveaux habitants ont été accueillis et un panier garni a été offert à Paul.



Chassery

1^{ère} fête des voisins entre 5 hameaux de ST JUST EN BAS

28 adultes et 14 enfants se sont rassemblés pour partager le repas et passer une excellente journée. Toutes les générations étaient présentes de 84 ans au bébé de quelques semaines. Tous étaient ravis de se retrouver pour accueillir les nouveaux arrivants et les dernières naissances. Cette fête conviviale a été appréciée par tous. Avant de se séparer, le rendez-vous pour l'année 2023 a été fixé.



Fête des voisins de Buffery

Le 21 mai, jour de la fête des voisins, les résidents à l'année des hameaux de Buffery et du Volzay ont passé une agréable journée. Raymonde leur doyenne leur a offert le champagne pour fêter ses 80 ans.



Fourme de Montbrison



8000 PERSONNES ONT FÊTÉ LES 20 ANS DE L'AOP FOURME DE MONTBRISON LES 30 ET 31 JUILLET 2022

20 ans de l'AOP
FOURME DE MONTBRISON
30 et 31 JUILLET
STATION DE CHALMAZEL

- Concerts
- Repas à la Fourme de Montbrison
- Ateliers culinaires et de fabrication

Activités sportives, loto bouse, spectacle, conférences, montgolfière, marché, découverte des espaces naturels...

www.fourme-de-montbrison.fr

Reservation des repas et des activités : Office de Tourisme Loire Forez ou 04 77 96 08 89.

ORGANISÉ PAR LE SYNDICAT DE LA FOURME DE MONTBRISON AOP

Un programme de folie !

- **Pour savourer** : un marché de producteurs locaux, un stand avec toutes les fourmes de Montbrison, des recettes réalisées en live par des chefs, un cheesetruck spécial fourme, une montée en télésiège avec des paniers pique-nique ...
- **Pour respirer** : des balades guidées à thème : botanique, lecture de paysage, des randos... Et pour couronner le tout, une montgolfière en statique pour contempler les Monts du Forez !
- **Pour s'amuser** : des concerts le soir avec The 571 et Wazoo, un one woman show sur la race Ferrandaise, des intronisations de la compairie des Compagnons de la fourme de Montbrison
- **Pour se dépenser** : course d'orientation, initiation au VTT à assistance électrique, mini-golf, tir à l'arc, grimpe dans les arbres...
- **Pour découvrir** : expo photos, démonstration de fabrication de fourme de Montbrison et assemblage de couteaux LE THIERS® , loto bouse avec les Jeunes agriculteurs, traite de vache, dégustation de lait...



152 PERSONNES



160 PERSONNES



ATELIER : 91 PERSONNES



86 PERSONNES



460 PERSONNES



130 PERSONNES



56 PERSONNES



42 ADULTES
54 ENFANTS



200 PERSONNES



51 PERSONNES



44 PERSONNES
61 PERSONNES



3000 PERSONNES



Fourme de Montbrison

TOUT SAVOIR SUR LA FOURME DE MONTBRISON...

La Fourme de Montbrison : un savoir-faire ancestral

Né au temps des Arvernes, au cœur des Monts du Forez (entre Clermont-Ferrand et St Etienne) ce fromage était fabriqué par les femmes. Le début du XX^e siècle voit naître plusieurs laiteries dont Tarit, Dauphin-Joandel, Rizand, Battion, Viallon, ancêtres des laiteries actuelles qui perpétuent la tradition depuis près de 90 ans. Il est fabriqué selon le respect des techniques ancestrales mais avec des outils modernes. Il a la particularité d'être salé dans la masse et d'être égoutté sur des chêneaux d'épicéa au moins 6 jours. L'affinage se termine à minima 32 jours après la date d'emprésurage. La Fourme de Montbrison se déguste toute l'année.

La Fourme de Montbrison : une personnalité toute en finesse !

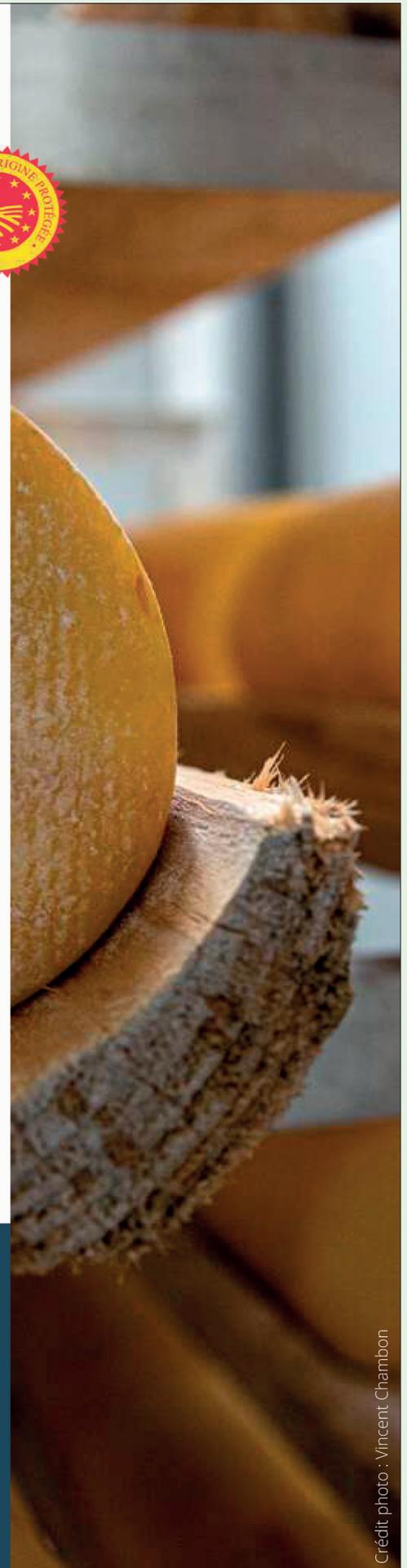
Elle se présente sous la forme particulière d'un cylindre plus haut que large laissant apparaître des trous d'aiguille et est reconnaissable à sa croûte de couleur orangée. Une fois coupée, elle dévoile une pâte souple et ferme de couleur crème, aux marbrures bleu clair. En bouche, elle offre l'agréable sensation de petits grains de fromage qui caressent le palais et qui parlent de lait de vache, de champignon, d'écorce de bois. Peu salée, elle s'exprime d'avantage dans la finesse plutôt que la puissance. Elle révèle comme nulle autre les reliefs et les parfums des prairies des Monts du Forez.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Il faut 20 à 25 litres de lait de vaches pour fabriquer une Fourme de Montbrison.

. Fourme de Montbrison et Fourme d'Ambert ont été réunies sous la même AOC en 1972 puis séparées en 2002, ces deux fromages étant radicalement différents.

. Une Fourme de Montbrison pèse en moyenne entre 2,1 et 2,7kg. Elle se découpe en demi, en quart et en huitième.



Crédit photo : Vincent Chambon



Brin d'histoire : Biographie de JEAN VEFOUR, un grand cuisinier

Jean VEFOUR, fils de Jean-Marie VEFOUR et de Marianne THEVENON est né le 5 mai 1784 à St JUST-EN-BAS. Il est décédé le 16 septembre 1841 à BOURG-LA-REINE à 57 ans.

Il est inhumé au cimetière du Père Lachaise.

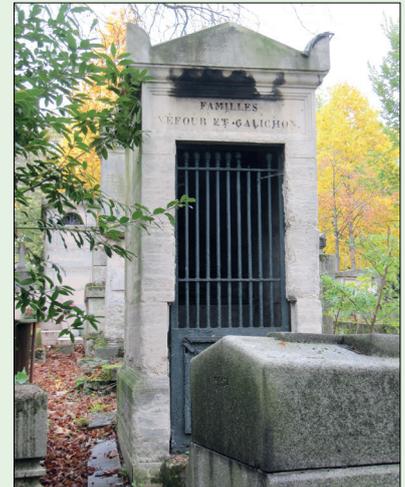
Saint-Just-en-Bas était alors une grande paroisse du Forez.

« A la Révolution, le recensement de 1798 de Saint-Just-en-Bas compte 211 feux soit 1500 habitants. On vivait difficilement sur notre montagne, pour vivre les agriculteurs se faisaient en hiver, scieurs de long et s'en allaient de communes en communes et même jusqu'en Italie » « En 1793, beaucoup de gens de Saint Just étaient engagés dans les armées de la République : 30 grenadiers volontaires ».

cf Saint-Just-en-Bas village forézien du Père Verchery

Beaucoup de jeunes quittaient le village, Jean VEFOUR « est monté à Paris ».

Au XIX^e siècle, les agriculteurs et leurs familles vivent dans un habitat exigu et en quasi-autarcie. La cheminée au feu de bois chauffe l'habitation et l'eau est puisée aux puits du village. L'exploitation et le potager permettent de faire vivre la famille, le surplus étant revendu aux marchés ou foires agricoles.



Jean Véfour a eu 12 frères et sœurs. La famille habitait le bourg (sa maison natale beaucoup transformée, existe encore), son père était laboureur. « Il a été baptisé le lendemain de sa naissance en l'église de Saint-Just-en-Bas, sur les fonts baptismaux qui datent de Louis XV, il a eu pour parrain son oncle Jean Véfour, laboureur au Geneytet et pour marraine sa tante Claudine Thevenon mariée à l'Hôpital-sous- Rochefort ». Cf JP Gourgouillon Notre



Marie Virginie Rouiller

Lignon de l'Astrée. L'un de ses oncles et sa marraine étaient aubergistes à l'Hôpital.

En 1814, il a épousé Marie Virginie ROUILLER (1787-1822) de cette union est née une fille, Marguerite Virginie VEFOUR (1815-1898). Sa première femme est décédée à 25 ans.

En 1822, il a épousé, en seconde noce Adélaïde BILLOIN, veuve GALICHON (1793-1847) qui a un fils, Jules GALICHON (1814-1900).

La fille de Jean VEFOUR, Marguerite Virginie VEFOUR a épousé Jules GALICHON, ils ont eu 2 enfants.

A Paris, il a exercé son talent de cuisinier, il a peut-être été chef des cuisines de LOUIS-PHILIPPE d'ORLEANS, futur roi des français.

L'ambition ne lui a pas fait défaut, en 1820, à l'âge de 36 ans, il a acheté pour la somme considérable de 900 000F, la maison où était installé le « Café de Chartres »

Il a aménagé les trois niveaux, tous dotés d'une cuisine, et a décoré les salles avec un souci évident de luxe. La qualité de la cuisine est à la hauteur du cadre.

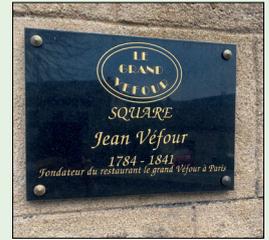
Le résultat de cette politique ne s'est fait pas attendre et le Tout-Paris se pressait chez Véfour : « L'ancien Café de Chartres, après bien des fortunes diverses, est maintenant un des restaurants les plus achalandés de Paris.





Brin d'histoire

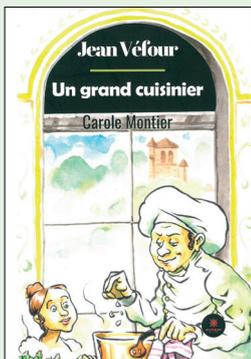
M. Véfour y a ramené la foule. Nulle part on n'y apprête mieux un sauté, une fricassée de poulet à la Marengo, une mayonnaise de volaille.



Les salons sont encombrés dès 5 heures du soir d'une foule de dîneurs », écrit Grimod de La Reynière qui souligne : « Le Café de Chartres est de ceux où l'on fait bonne chère pour un prix modéré » ! Jean Véfour a gagné son pari : sa table, la meilleure de Paris, attire une clientèle toujours plus nombreuse et il prépare chaque jour près de deux mille couverts. Le café est devenu un restaurant somptueux et le meilleur endroit gastronomique de Paris.

Pendant près d'un siècle, le Grand Véfour a été le rendez-vous du Tout-Paris politique et artistique. George Sand, Mac Mahon, Lamartine, Victor Hugo qui se régalaient invariablement de vermicelle, poitrine de veau et haricots et bien d'autres ont fait partie de ses clients réguliers.

Notre compatriote a fait fortune en 3 ans. Celle-ci était si considérable qu'en 1823, il s'est retiré des affaires pour profiter de la nouvelle vie qui s'offrait à lui après son remariage avec la jeune Adélaïde-Elisabeth Billion. Il a revendu son affaire pour une somme coquette à son ami Louis Boissier.



En 2022, est paru aux éditions Le Lys Bleu un livre de Carole Montier « Jean Véfour Un grand cuisinier »

Jean VEFOUR

- Né le 5 mai 1784 - Saint-Just-en-Bas (42)
- Décédé le 16 septembre 1841 - Bourg-la-Reine (92), à l'âge de 57 ans

Parents

- [Jean Marie VEFOUR](#) 1748-
- [Marie Anne THEVENON](#) ca 1757-1817

Union(s), enfant(s), petits-enfants et arrière-petits-enfants

- Marié le 8 octobre 1814, Notre-Dame-des-Victoires, Paris II° (75), avec [Marie Virginie ROUILLIER](#), née en 1797, baptisée le 25 mai 1807 - St-Eustache, Paris I° (75), décédée le 7 mars 1822 à l'âge de 25 ans, inhumée - Cimetière-du-Père-Lachaise, Paris XX° (75) (Parents : ♂ [Jean Baptiste ROUILLIER](#) 1770- & ♀ [Marie Marguerite Michelle MOREL](#) 1772-1836) dont
 - ♀ [Marguerite Virginie VEFOUR](#) 1815-1898 Mariée le 30 août 1834 avec [Jules GALICHON](#) 1814-1900 dont
 - ♂ [Léon GALICHON](#) 1836-1913 Marié le 26 février 1866, Paris X° (75), avec [Adélaïde SARGENTON](#) 1845-1931 dont :
 - ♀ [Suzanne GALICHON](#) 1867-1957
 - ♀ [Marie Thérèse GALICHON](#) 1873-1959
 - [Léon GALICHON](#) 1836-1913 Marié le 13 juin 1907, Nice (06), avec [Clara Johana Antonia AMELUNG](#) 1852
 - ♀ [Julia GALICHON](#) 1839-1894 Mariée le 7 août 1854 avec [Émile GALICHON](#) 1829-1875 dont :
 - ♂ [Roger Etienne GALICHON](#) 1856-1918
 - ♀ [Madeleine GALICHON](#), Baronne du Teil 1859-1932
 - ♀ [Mathilde Louise GALICHON](#) 1865-1867
- Marié le 12 septembre 1822, St-Nicolas-des-Champs, Paris III° (75), avec [Adélaïde Elisabeth BILLOIN](#), née le 18 mars 1793 - Longjumeau (91), décédée le 30 juin 1847 à l'âge de 54 ans (Parents : ♂ [Dominique BILLOIN](#) 1763-1842 & ♀ [Marie Michelle GRANDIN](#) 1763-1834) (témoins : ♂ [Louis BOISSIER](#), ♂ [F. G. DELACOUR](#), ♂ [Arsène Georges BILLOIN](#) 1792-, ♂ [Nicolas Francois Marie PLAILLY](#) 1781-1872)

Arbre généalogique



Photos





A votre service

Hébergements

« Tis'ânes » Les Égaux	Gîte 7 personnes. Location à l'année.	Mr et Mme Momey 04 77 24 82 71
La Maison Guiron Boissel	Gîte de France 3 épis - 6 personnes. Accueil handicapés.	M et Mme Delorme 06 10 42 35 67
La Pranière La Roche	Meublé de Tourisme 9 à 10 personnes	Jacqueline VIAL 06 19 16 83 49

Salles communales

La location des salles communales fait l'objet d'un contrat de location.
Pour les locations, adressez-vous à la mairie : 04 77 24 81 29 ou mairie.st.just.en.bas@orange.fr

Salle des Fêtes	Bal, Concours de belote Concert	130 €	Les bals sont réservés à la commune ou aux associations intercommunales qui impliquent les personnes de la commune. Une caution de 200 € et une attestation d'assurance responsabilité civile seront demandées avant la remise des clés de la salle. Pour les associations, elles seront demandées en début d'année et seront valables pour un an. Le chèque de caution sera rendu si aucune dégradation n'est constatée après vérification de la salle.
	Vin d'honneur	105 €	
	Repas des classes		
	Repas associations : salle + cuisine + vaisselle	150 €	
	Repas famille privée : Salle + cuisine + vaisselle	170 €	
	Location personnes extérieures à la commune	320€	
	Laveuse (Forfait en option)	65 €	
Salle du Chagnon	Apéritif	60€	Renseignements en mairie
	Festivités (la journée)	110€	
	Location personnes extérieures à la commune	140€	
Salle Polyvalente	Vin d'honneur	60€	Renseignements en mairie
	Location à la journée	95€	

Agenda 2023

- Samedi 11 février : Soirée Foot, salle des fêtes
- Dimanche 19 février : Soupe aux choux, Comité, salle des fêtes
- Samedi 4 mars : Soirée, Sou de l'Ecole, salle des fêtes
- Dimanche 12 mars : Belote Pétanque
- Dimanche 2 avril 2023 : Tripes, ACCA, salle des fêtes
- Samedi 22 avril 2023 : Bal Comité, salle des fêtes
- Samedi 6 mai 2023 : Concours Pétanque Foot, Travaloux
- Dimanche 28 mai 2023 : Repas Anciens du Foot + Bal Comité
- 25, 26, 27 août : Fête Patronale de ST JUST EN BAS
- Dimanche 29 octobre : Marche de la Pomme de Terre
- Dimanche 26 novembre 2023 : Concours de Belote, Comité, salle des fêtes

Bulletin réalisé par Nicole Ferry, Geneviève Poyet, Laure Brundet, Sylvie Savatier et Christian Arnaud
 Merci à tous ceux qui par leur participation ont permis la réalisation de ce 22^{ème} bulletin.

Impression I D O Tél : 04 77 52 96 09



Laura Thedy
PHOTOGRAPHY
Artisan Photographie





Comité des Fêtes

